

L'orientation professionnelle de la jeunesse

Autor(en): **Fontègne, Julien**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Annuaire de l'instruction publique en Suisse**

Band (Jahr): **17 (1926)**

PDF erstellt am: **16.05.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-111364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

L'Orientation professionnelle de la jeunesse.

Les lecteurs de l' « Annuaire de l'Instruction Publique en Suisse » seront peut-être étonnés de nous voir reprendre le titre d'une étude que nous publiâmes sur ce sujet, en 1918. A cette époque, le mot — sinon l'idée — était nouveau ; de toutes parts on sentait un besoin impérieux de ne pas abandonner la jeunesse sur le point de quitter l'école ; la « crise » de l'apprentissage battait son plein un peu partout ; des événements terribles — sur l'horreur desquels nous préférons ne pas revenir — posaient, en même temps que des problèmes de « quantité », des problèmes de « qualité ». Il en est presque de même aujourd'hui, en 1926, malgré les nombreux efforts tentés : l'orientation professionnelle — nous entendons une orientation professionnelle judicieuse — s'impose plus que jamais. Aussi ne saurions-nous trop remercier M. J. Savary de nous avoir donné l'occasion d'exposer au public suisse comment la France avait conçu et commencé à solutionner une question, dont dépend non seulement son avenir économique, mais aussi et surtout le bonheur de ses habitants.

Ce faisant, nous remplissons une dette de reconnaissance envers un noble pays — la Suisse — auquel nous sommes personnellement redevable d'une santé nous permettant de nous consacrer à une adolescence que nous aimons tant ; envers nos maîtres et amis, les Claparède, Bovet, Malche, Stocker, Ferrière qui, dans les domaines psychologique, pédagogique et social, nous fournirent toujours des renseignements extrêmement précieux....

Qu'on ne s'attende toutefois pas, de notre part, à une étude théorique de l'orientation professionnelle en France ; qu'on ne cherche pas non plus à avoir des précisions sur tous les problèmes que pose, chaque jour, la science nouvelle qu'on a con-

venu d'appeler l'orientation professionnelle. Notre but est beaucoup plus modeste : nous voudrions, simplement,

- a) indiquer, dans les grandes lignes, les sources du mouvement en France ;
- b) noter les directives indiquées par notre Commission nationale d'orientation professionnelle aux 100-120 offices disséminés à travers le pays ;
- c) signaler quelques réalisations heureuses et certaines initiatives intéressantes ;
- d) tout en concluant — d'une façon optimiste — sur les avantages sans nombre qu'il y a à diriger l'enfant, au sortir de l'Ecole, vers une profession qui réponde à ses goûts particuliers et intérêts dominants, à ses connaissances — scolaires et extrascolaires —, à ses aptitudes diverses, tant physiques qu'intellectuelles, tant morales qu'artistiques ou sociales, tout compte tenu de la situation de la famille et de l'état du marché du travail.

Peut-être l'étude que nous présentons n'apparaîtra-t-elle pas avec ce caractère de rigidité scientifique que d'aucuns aimeraient lui voir ; nous nous en excusons d'autant plus volontiers auprès d'eux que nous sommes de plus en plus convaincu que la question d'orientation professionnelle est, avant tout, une question de *bon sens*.

I

Les origines du mouvement professionnel en France.

Si nous voulons situer le problème de l'orientation professionnelle dans le ou les cadres auxquels on est accoutumé aujourd'hui de le voir, il nous paraît de première nécessité de remonter aux sources du mouvement, non pas tant comme curiosité historique, mais bien plutôt pour comprendre la signification exacte d'un mot qui semble vouloir « faire fortune » et pour saisir l'extension — souvent heureuse — qu'il prend de jour en jour.

Voilà ce que nous écrivions dernièrement dans « Philosophie scientifique et Sociologie » ¹.

¹ Paris. 1926. NATHAN, p. 237-276.

Il serait certes intéressant de relever chez les auteurs de l'antiquité et du moyen âge — fussent-ils pédagogues ou psychologues, médecins ou sociologues — tout ce qui a été écrit sur ce que nous appelons aujourd'hui l'orientation professionnelle. Préférant chercher plus près de nous les causes d'un mouvement déjà plein d'ampleur et prometteur des plus beaux espoirs, qu'on nous permette, toutefois, de citer le passage suivant de *Montaigne* :

« Tout ainsi qu'en l'agriculture, les façons qui vont avant le planter sont certaines et aysées, et le planter mesme ; mais, depuis que ce qui est planté vient à prendre vie, à l'eslever il y a une grande variété de façons et difficulté : pareillement aux hommes ; depuis qu'ils sont nays, on se charge d'un soing divers, plein d'embesognement et de crainte, à les dresser et nourrir. La montre de leurs inclinations est si tendre en ce bas aage et si obscure, les promesses si incertaines et faulses, qu'il est malaisé d'y establir aucun solide jugement. Les petites des ours et des chiens montrent leur inclination naturelle ; mais les hommes, se iectants incontinent en des accoutusmances, en des opinions, en des loys, se changent ou se desguisent facilement : si est il difficile de forcer les propensions naturelles. *D'où il advient que par faute d'avoir bien choisi leur route, pour néant se travaille on souvent, et employe lon beaucoup d'aage, à dresser des enfants aux choses auxquelles ils ne peuvent prendre pied.* Toutefois, en cette difficulté, mon opinion est de les acheminer tousiours aux *meilleures choses et plus proufitables.* ¹ »

Dans une de ses récentes études, le savant professeur genevois *Claparède* énumère, comme suit, les diverses sources d'où découle le mouvement d'orientation professionnelle : accidents, carrières manquées, insuffisance de rendement, taylorisme, philanthropie, éducation professionnelle, étude expérimentale des aptitudes, guerre et après-guerre ². Encore que cette énumération puisse paraître incomplète — et nous verrons plus loin à y apporter les additions nécessaires — on voit d'emblée que ces sources sont d'ordre moral, scolaire, pédagogique, psychologique et social.

¹ *Essais de Montaigne (De l'Institution des enfants ; Chap. xxx. Cité par Paul BELLAMY in : Le Placement public et l'Orientation professionnelle à Nantes, 1924.*

² CLAPARÈDE : *L'Orientation professionnelle. Ses problèmes et ses méthodes.* — B. I. T. Genève, 1922.

Etudions-les donc d'un peu près.

1° **Accidents.** — Dans un rapport des mieux documentés qu'il présentait au premier Congrès de l'organisation scientifique, Paris 1923, *Marcel Frois* relevait, qu'en 1912, le nombre des accidents du Travail déclarés s'était élevé à 525 194 dont 2052 mortels, et il évaluait à près de 300 millions de francs-or la dépense occasionnée par les accidents.

Si l'on considère que 1920 a vu 950 781 accidentés du travail, on comprendra qu'il est d'extrême urgence de trouver une solution permettant un abaissement considérable des chiffres précités.

Examinons, avec l'auteur, les causes des accidents mortels. Sur 100 d'entre eux, écrit-il :

« 25 sont dus à des causes fortuites, impossibles ou difficiles à prévoir, par exemple : emballement d'un cheval, éclatement d'une conduite, etc., etc.

» 32 sont dus à une protection incomplète du travail ;

» 43 ont pour véritable origine une mauvaise adaptation de l'ouvrier à son travail. »

Il va de soi que ce sont ces 43 % qui nous intéressent le plus. Frois, poussant plus loin son analyse, trouve en effet que :

« 10 accidents sont survenus à des ouvriers *non qualifiés techniquement* (c'est nous qui soulignons), et dont la mort a été causée par de fausses manœuvres ;

» 15 ont frappé des ouvriers qui *physiologiquement* n'auraient pas dû être occupés à leur poste de travail (sujets à des vertiges, mauvaise acuité auditive, vision défectueuse) ;

» 18 ont atteint des ouvriers dont les *facultés psychiques* ne correspondaient pas aux travaux dont ils avaient la charge (défaut d'attention, manque de sang-froid, absence de discernement, mauvaise appréciation des distances, etc.) » ¹

Du coup, se trouve expliquée la nécessité de n'envoyer à l'usine ou l'atelier, au chantier ou au bureau que des sujets susceptibles de devenir des forces qualifiées, physiquement aptes aux travaux qu'ils auront à exécuter, psychiquement adaptés pour être à la hauteur de leur tâche ².

¹ FROIS : *L'organisation technique du travail, la sélection professionnelle et les accidents du travail*, in *L'Organisation scientifique*. RAVISSE. 1923. Paris, p. 141-144.

² Voir dans : *L'Ecole chez soi* (1926), notre série d'articles sur l'ingénieur et les accidents du travail.

Mais n'est-ce pas là le programme d'une orientation professionnelle rationnelle ? ¹.

2° **Instabilité de la main-d'œuvre.** — Il apparaîtra logique que nous donnions ici cette cause qui touche de si près à la précédente. Les instables, dans toute exploitation industrielle ou autre, ne sont-ce pas précisément :

- a) les ouvriers non qualifiés,
- b) les mécontents,
- c) les faibles,

abstraction faite, bien entendu, de ceux que certaines circonstances économiques ou familiales amènent à se déplacer ?

Or, d'où proviennent les *ouvriers non qualifiés* ? Généralement, ils sortent de cette masse de jeunes gens qui, au moment du choix d'une carrière, se sont laissés entraîner par l'affiche prometteuse, le désir du gain immédiat, la suggestion puissante d'un ami, quand ce n'est pas l'égoïsme des parents. Mal conseillés — et bien souvent pas conseillés du tout — ils ont cru que « pierre qui roule » amasse mousse et on les voit, au cours de leur existence, essayer « douze métiers » pour arriver à « treize misères ».

Les *mécontents* sont ceux qui n'ont pas su concilier leurs goûts avec leurs intérêts, qui ont mis leur ambition au-dessus de leurs aptitudes ; ils ne sont bien nulle part et constituent ces « ratés » de la production qui finissent, pour se disculper, par accuser l'ordre social tout court.

Les *faibles* font partie de ces groupes qu'une taylorisation parfois brutale chasse impitoyablement du lieu de production. Ce sont des faibles *physiques* dont le travail excède les forces ; des faibles *intellectuels* qui n'arrivent pas à concevoir le processus du travail qui leur est confié ; des faibles *mentaux* dont l'adaptation des facultés psychiques au geste professionnel ou au rythme de la machine se fait avec la plus extrême lenteur ; ce sont aussi des faibles *moraux* sur lesquels les suggestions mauvaises et les influences pernicieuses ont le plus de prise.

Bref, tous ces déficients produisent ce phénomène économique d'instabilité de main d'œuvre, que les Américains désignent du nom de « Turn over ».

¹ A titre documentaire, signalons les statistiques de MÜNSTERBERG relatives aux accidents de tramway in *Psychology and Industrial efficiency*. Boston, 1913.

Qu'on veuille bien songer qu'en 1912, 12 firmes américaines, comptant au début de l'année 37 274 ouvriers et à la fin de cette même année 43.971, avaient dû embaucher, pour cet accroissement de 6997 unités, 42 571 personnes et en débaucher 35 874. « Compte tenu des décès, maladies, accidents, fluctuations de commandes, il restait, d'après l'enquêteur, au moins 22 000 individus dont le passage aux établissements n'était pas justifié. »

Si on songe que l'instabilité du personnel coûte en moyenne à l'Angleterre 100 000 000 de livres par an ; qu'une enquête industrielle faite en France en 1891-93 a déjà montré que 200 à 225 ouvriers passaient dans un atelier au cours de l'année pour assurer le travail de 100 hommes, on reconnaîtra immédiatement que toutes mesures doivent être prises pour fixer l'homme à son métier : l'orientation professionnelle peut être d'un secours très précieux.

3^o Le facteur humain dans la production. — Jusqu'en ces dernières années, l'ouvrier avait surtout été considéré comme un *producteur de forces* : ce qui importait chez lui, c'était une musculature puissante et une résistance à la fatigue aussi grande que possible. Le machinisme, qui entraîne avec lui l'extrême division du travail, et donne l'existence à un grand nombre de machines délicates et complexes, fait, du producteur d'autrefois, un *conducteur de forces* dont les muscles agissent encore, il est vrai, mais qui met surtout en action attention, mémoire, imagination, initiative, patience etc....

Le *facteur humain* fait donc son apparition dans la vie industrielle. Pour qu'il soit possible de l'adapter et de l'améliorer en vue d'une meilleure production — nous entendons par là : optimum de rendement avec minimum de fatigue et maximum de joie au travail — il importe que nous en connaissions les parties constitutives, que nous sachions comment il réagira, par exemple, à telle excitation sensorielle donnée, que nous ne soyons pas ignorant de son type d'attention ou de sa forme de mémoire.

C'est peut-être pour n'avoir pas étudié suffisamment ce facteur humain que Taylor — dont l'œuvre si riche et de portée aussi haute est à admirer — n'a pas obtenu tous les résultats qu'il pouvait espérer.

Au reste — et sans plus de commentaires — qui sait si une orientation professionnelle judicieuse de la jeunesse ne suppri-

merait pas d'un seul coup les sélections d'adultes que suscitent les méthodes modernes d'organisation du travail ? Nous ne voulons certes pas avancer que l'orientation professionnelle est la panacée universelle qui guérira de tous les maux économiques, mais nous pouvons affirmer que, bien comprise, elle serait un adjuvant de valeur en permettant, non plus les sélections, mais les réorientations en cas de besoin et surtout les adaptations et réadaptations¹.

4^o La question sociale. — Qui donc a dit que l'idéal social « consiste à créer simultanément le maximum de puissance et le maximum de bonheur, à réaliser le plein rendement des forces nationales, sans diminuer la part des individualités » ? Cette formule, d'allure quelque peu scientifique, ne s'accorderait-elle pas tout de même avec celle de caractère plus humain, plus philanthropique, qui cherche à relever l'individualité égarée, à réprimer le vagabondage juvénile, à occuper l'activité. Formule de Parsons qui aboutissait à la création à Boston, en 1908, de la « Vocational Guidance », du cabinet d'orientation professionnelle qui, se transformant peu à peu, suivant les races et mentalités, les contingences économiques et sociales, a pris la forme actuelle que nous présenterons plus loin.

Est-il besoin d'insister plus qu'il ne faut sur le caractère socio-moral de l'orientation professionnelle quand on constate que la *criminalité juvénile* s'étend de plus en plus ? Ne lisions-nous pas qu'en 50 ans, elle avait augmenté de 140 % pour les mineurs de 16 ans et de 247 % pour ceux de 16 à 18 ans ? C'est le Procureur de la République de la Seine qui écrivait dernièrement que le chiffre des cas jugés par le Tribunal des enfants avait passé de 2895 en 1918 à 5617 l'année suivante et que le nombre des arrestations d'adolescents était, en 1919, de 7220, contre 4475 en 1915. C'est le Gouverneur Général de la Guyane qui déclarait tout récemment que sur 100 bagnards, 89 étaient sans métier.

Er c'est pourquoi, on ne saurait trop encourager la création de ces bureaux d'orientation professionnelle à la Parsons qui, malgré l'absence de caractère scientifique, cherchent à attirer

¹ Voir sur cette question l'ouvrage très intéressant que vient de publier LÉON WALTHER : *La techopsychologie du travail industriel*. Delachaux. Neuchâtel, 1926.

le plus grand nombre possible d'enfants vers la *profession*, vers un *métier* qui permettra à l'individu de vivre, plus tard, lui et les siens; qui donnera entière satisfaction aux besoins physiques et intellectuels qui sont en lui; qui fournira à son sens de responsabilité et de justice sociale l'aliment qui lui est nécessaire; bref, qui lui permettra de se développer, non seulement comme ouvrier, mais aussi et surtout comme homme *libre, social, utile et heureux*.

Belle philanthropie qui justifie, elle aussi, la nécessité impérieuse de l'orientation professionnelle !

5° Formation professionnelle. — En soulignant précédemment que sur 43 accidents du travail, *Frois* en imputait 10, soit près de 25 % à des *ouvriers non qualifiés techniquement*, nous laissons déjà entrevoir le rapport étroit, intime même, qui doit exister entre l'orientation professionnelle et la formation professionnelle. Dans un pays de faible natalité comme le nôtre ¹, ne serait-ce pas un crime que de laisser une seule valeur humaine — si faible fût-elle — lamentablement inexploitée.

Le problème qui, à l'heure actuelle, se pose en France est, avant tout, un problème de *qualité* : avec peu de sujets, produire beaucoup et bien. Nous ne pourrons arriver à ce résultat qu'en dirigeant vers le commerce, l'industrie et l'agriculture des jeunes gens susceptibles, grâce à leurs connaissances et à leurs aptitudes diverses de fournir comme *meilleurs travailleurs, le meilleur travail et le meilleur rendement*. Ce que nous n'avons plus le droit de vouloir, ce sont, comme le disait récemment au Sénat le Sous-Secrétaire d'Etat de l'Enseignement technique, de ces manœuvres dont les gestes machinaux ne mettent plus en relief l'âme du grand artisan d'autrefois, de ces manœuvres dont le geste produit, il est vrai, mais ne crée ni beauté, ni perfection ; ce qu'il nous faut, ce sont des ouvriers habiles, instruits et conscients de leur force professionnelle.

Pour cela, une bonne éducation professionnelle est indispensable, non pas une éducation qui ne mettrait uniquement en

¹ N'oublions pas qu'en 1919, la France ne comptait que 1 820 000 garçons de 12 à 17 ans, alors que ce nombre s'élevait, en Allemagne, pour un territoire sensiblement égal, à plus de 4 600 000.

Rappelons à tous les éducateurs — et nous donnons à ce mot l'extension la plus large — que sous François I^{er} la moyenne des enfants était de sept par foyer français ; qu'en 1789, elle était déjà tombée à quatre, et qu'elle n'était plus que de deux en 1914 !

avant que la matière, le savoir et dégénérerait en formation purement technique et spécialisée, mais quelque chose de plus vaste, quoique sans ambition, de plus général, en un mot de plus humain.

Or, cette éducation ne portera de fruits qu'autant qu'elle tiendra le plus grand compte des capacités et aptitudes de l'adolescent auquel elle s'adresse; autrement dit qu'autant qu'elle aura été précédée d'une bonne orientation professionnelle ayant su déterminer les forces mentales, les possibilités physiques et les réactions morales et sociales du sujet.

Qu'on ne se méprenne surtout pas sur notre pensée : nous n'ignorons pas — et c'est le reproche qu'on n'a pas manqué de faire au taylorisme et à la sélection professionnelle — que déterminer ainsi préalablement les aptitudes de l'enfant, découvrir à l'avance ses virtualités en vue d'un métier donné, c'était, d'une part, en faire un ensemble de forces particulières, et, d'autre part, ne le considérer que comme un moyen mécanique en vue de certains buts économiques — en un mot, ne voir que l'arbre et oublier la forêt.

Nous ne pouvons ici développer la conception que nous nous faisons de la formation professionnelle ; nous répétons toutefois — en réponse à l'objection ci-dessus — que nous la voulons complète et non fragmentaire, polylatérale et non spécialisée en vue de créer des *hommes* avant tout.

6^o Education nouvelle. — On se plaît à proclamer aujourd'hui que l'orientation professionnelle est une *question d'éducation*. Nous aurons sans doute à nous expliquer plus loin sur ce point, quand nous étudierons le rôle de l'Ecole en O. P.¹. Ce que nous voudrions relever ici, c'est ou plutôt ce sont les courants qui, au XIX^e siècle, se sont formés autour de l'Ecole, en faveur du monde scolaire — courants qui ont leur origine « dans le pragmatisme, les théories nouvelles de la psychologie physiologique, la connaissance de la valeur des phénomènes moteurs, les progrès de la science psychologique », particulièrement en ce qui concerne la question des aptitudes, l'alliance de jour en jour plus étroite entre l'école et la vie, etc...

Si bien qu'on peut, à l'heure actuelle, parler d'éducation nouvelle. Le temps n'est heureusement plus où tous les enfants

¹ O. P. Abréviation pour Orientation professionnelle.

du même âge, figés dans le même moule pédagogique devaient — à huit ans déjà — faire abstraction de leur « moi » ; bientôt — espérons-le tout au moins —, disparaîtront les « géôles scolaires », ce qu'un pédagogue suisse appelait l'enseignement « assis », remplacé qu'il sera par l'enseignement « debout » ; à un intellectualisme étroit, qui fait passer le mot avant l'action et loue à outrance le savoir livresque, succédera un *manualisme* intelligent qui fait appel à l'activité spontanée, libre, réfléchie de l'enfant et, en particulier, à l'activité manuelle ; qui attache une très grande importance au savoir acquis, plutôt qu'au savoir transmis, au travail productif plutôt qu'au travail mécanique ; qui suscite l'activité spontanée de l'enfant dans tous les actes de sa vie scolaire et de sa vie pré-professionnelle ; qui fait du travail, non une fausse religion prônant la matière, la technique et la force, la jouissance, la richesse et la puissance, mais une éducation de l'âme dans toute sa beauté, sa bonté et son ampleur ¹.

Quoi d'étonnant dès lors qu'une éducation qui décèlera surtout non le sujet qui sait, mais celui qui *peut* ne vienne fortement appuyer le mouvement d'orientation professionnelle !

Et puisque nous parlons d'éducation et qu'inconsciemment ce mot éveille à l'esprit celui d'école, nous voudrions ici élargir notre conception d'orientation professionnelle — telle qu'elle a pu apparaître jusqu'à présent. Beaucoup s'imagineront peut-être que nous ne voulons d'orientation professionnelle que pour les enfants des Ecoles primaires, ayant terminé leur scolarité à 12, 13 ou 14 ans et se destinant à la vie commerciale, industrielle et peut-être aussi agricole. Loin de nous cette pensée qui dénaturerait, du reste, les idées que nous aurons à présenter plus tard et qui veulent que l'orientation professionnelle soit *générale*, c'est-à-dire qu'elle vise toute la jeunesse. Ce qui doit primer en orientation professionnelle, c'est, selon nous, l'intérêt de l'enfant, nous entendons par là la possibilité de lui fournir une existence de bonheur. Il appartiendra donc à l'orientation professionnelle — toutes autres considérations gardées et sur la nature desquelles nous reviendrons — de voir si tel enfant conviendrait ou non pour tel établissement d'enseignement — technique ou secondaire —, si ses aptitudes — malgré qu'on en dise — ne le

¹ Julien FONTÈGNE : *Manualisme et éducation*. — Paris, 1923. Librairie de l'Enseignement technique, pages 220 et sb.

désigneraient pas de préférence vers le fonctionnarisme. Et nous ajouterons qu'il y aurait un intérêt des plus grands — en supposant que l'orientation professionnelle fût organisée pour l'admission dans les écoles secondaires — à ce qu'il existât une orientation professionnelle pour ceux qui se destinent à l'enseignement supérieur, voire même qui sont en cours d'études dans les Universités.

Des essais intéressants — sur lesquels nous aurons à revenir — ont été tentés déjà pour l'admission d'élèves dans les Ecoles professionnelles ; d'autres se préparent dans certains établissements d'enseignement secondaire, qui sont aussi pleins de promesses ; le problème de l'*Ecole Unique* qui préoccupe si justement tous ceux qui ont un intérêt quelconque à voir notre jeunesse occuper la place qui lui convient, — et dont nous parlons plus loin — ne tardera pas à poser celui des *mieux doués* et de l'*élite* et conséquemment, à accorder aux aptitudes — qui, pour nous, constituent l'ossature principale de l'orientation professionnelle — l'importance qui leur revient.

Toutes ces causes — que nous retrouvons, d'ailleurs, dans tous les pays, — semblent s'être, en quelque sorte, amalgamées il y a une dizaine d'années pour créer un mouvement, alors bien peu défini, très hésitant surtout, fait d'un je ne sais quoi peu harmonique d'idéalisme et de réalisme — avant-coureur, toutefois, de celui que l'effroyable tourmente de 1914-1918 va canaliser et préciser.

7^o La guerre. — Avant de nous ravir — nous parlons ici exclusivement de la France — 1 500 000 hommes tous à l'âge de la production intense et intelligente ; avant de réduire, parfois dans des proportions inquiétantes, le rendement d'un nombre sensiblement égal de mutilés, malades et affaiblis, la guerre a, elle aussi posé le problème de l'orientation professionnelle. Il a fallu fournir des cadres à notre armée ; il a fallu, pour certaines armes, trouver « the right man » ; à tout instant se sont posés des problèmes complexes d'adaptation, de réactions ; chaque minute a vu la puissance du facteur humain, que ce soit dans l'attaque ou dans la défense. Des méthodes, faites d'empirisme, d'intuition et de bon sens, ont été élaborées en vue d'une meilleure utilisation des forces physiques du soldat français, de ses connaissances et capacités, et surtout de ses aptitudes. S'il s'agissait

principalement de sélection professionnelle, qui ne voit qu'il était aussi beaucoup question d'orientation professionnelle !

L'après-guerre est venue, avec son cortège lamentable de misères de toutes sortes à réparer. On sent que le monde s'est, pour ainsi dire, désaxé ; les valeurs, de quelque nature qu'elles soient, sont appréciées diversement : on court à l'argent auquel tous ou presque tous se sont accoutumés durant quatre ans ; on recherche la vie facile qui, pendant ce même laps de temps, a échappé à la grande majorité ; on fuit l'occupation tenace, persévérante.... et la jeunesse suit.

Si bien que, — si nous ne considérons que certaines branches de l'activité économique — nous nous apercevons :

- a) qu'il est des professions pour lesquelles on ne trouve plus, aujourd'hui, la main-d'œuvre juvénile qui devra, demain, fournir les ouvriers qualifiés dont nous avons tant besoin ;
- b) qu'il en est d'autres, au contraire, qui, sans raison apparente, attirent à elles toute la jeunesse, au risque de troubler le problème économique et d'aggraver la question sociale ;
- c) qu'une tendance assez marquée — tant chez les parents que chez les enfants — se manifeste vers les métiers qui n'exigent, d'une part, aucun apprentissage et, d'autre part, assurent un gain immédiat ;
- d) que l'engouement d'avant guerre pour les professions sédentaires, pour le fonctionnarisme semble vouloir renaître ces dernières années et que cette réaction menace de poser à nouveau la question du travailleur manuel et du travailleur intellectuel...

Et si nous n'y prenons garde, nous risquons fort d'assister bientôt à un nouveau recul de notre pays. Déjà nous sommes obligés de faire appel à des centaines de mille ouvriers étrangers et — ne craignons pas de le dire — ce ne sont pas tous des manœuvres ! Des millions leur sont annuellement répartis qui reviendraient à nos nationaux si ceux-ci savaient apporter quelque changement à leur mentalité. Les pays voisins s'empressent, à en croire les rapports d'observateurs avertis, de développer chez eux, voire même à l'étranger, les établissements d'enseignement professionnel et technique qui formeront les

cadres qu'ils ne peuvent utiliser chez eux, mais qu'ils enverront chez nous. Le danger est grand : hâtons-nous d'y porter remède !

On aura pu voir par cet exposé forcément succinct des différentes causes du mouvement d'orientation professionnelle que toutes les collectivités étaient intéressées à ce qu'on mît « the right man in the right place » ; on aura pu constater également que cette question n'était pas seulement d'ordre économique ou social, mais qu'elle présentait un caractère pédagogique et moral de premier ordre, tout en accusant — et ceci est peut-être un signe particulier à notre pays — une tendance nationale bien marquée.

Au demeurant, pourquoi cette séparation entre l'économique et le social, entre le pédagogique et le moral, alors que tout s'inscrit, aujourd'hui pour une fusion intime de l'un et de l'autre et que la question d'orientation professionnelle apparaît surtout comme une *question d'éducation*.

Education de la *jeunesse*, à qui des conseils judicieux sont nécessaires lors de son entrée dans la vie professionnelle ;

Education de la *famille*, dont la mentalité souvent tourmentée demande un redressement conforme à l'époque que nous vivons ;

Education des *éducateurs*, qui tendront à s'isoler de moins en moins dans la vie ;

Education des *employeurs* qui ont un intérêt des plus grands à n'utiliser que des forces susceptibles de devenir qualifiées...

II

L'organisation officielle de l'orientation professionnelle en France. ¹

A. Les travaux de la Commission nationale d'orientation professionnelle en 1925.

L'année 1925 peut être considérée, en ce qui concerne les questions d'orientation professionnelle, comme une période de mise au point des différents problèmes intéressant l'avenir professionnel de notre jeunesse scolaire.

¹ Le décret du 26 septembre 1922 réglemente l'organisation des offices d'O. P., tout au moins en ce qui concerne l'attribution des subventions de l'Etat.

C'est qu'en effet, l'orientation professionnelle — qui, il faut bien le dire, n'en est qu'à ses débuts — débuts pleins de promesses et d'espoirs — a soulevé un très grand nombre de questions nouvelles. Pour les résoudre, non pas seulement au point de vue théorique, mais aussi et surtout dans le sens des réalisations pratiques, il a fallu faire appel à la collaboration des représentants de toutes les collectivités intéressées. A la première Commission d'orientation professionnelle — créée en 1921 — qui comprenait surtout des fonctionnaires de quelques départements ministériels (Instruction publique et Sous-secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, Travail et Hygiène, Agriculture), il a fallu adjoindre :

1^o des médecins, physiologistes et psychologues à l'effet d'étudier avec précision les problèmes si complexes et si délicats des indications et contre-indications physiques et, plus particulièrement, des aptitudes ;

2^o des sociologues et économistes, dont les conseils ne peuvent qu'être souhaités dans une question où s'agite l'avenir de notre économie nationale et où des besoins pressants d'utilisation de main-d'œuvre qualifiée se font de plus en plus sentir ;

3^o des pédagogues, tout particulièrement désignés — croyons-nous — pour créer dans cette jeunesse qui, demain, constituera notre armée du travail, un état d'esprit spécial qui l'amènera à se diriger davantage vers certaines branches trop délaissées de nos activités économiques...

Et ceci explique l'arrêté que prenait M. Yvon Delbos relativement à la création, au sein de la Commission d'Orientation professionnelle qu'il instituait auprès du Sous-secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, de 4 sections : scientifique, économique, pédagogique et administrative.

Dès avril 1925, cette commission renforcée se réunit. M. Yvon Delbos expose, en ces termes, le rôle qu'elle aura à jouer : étudier, préciser, généraliser les procédés d'orientation professionnelle qui sont à notre disposition.

A la *section scientifique* il demande de s'occuper très activement de la détermination des aptitudes de l'enfant ; d'étudier, d'étalonner sur de grandes séries d'individus, de critiquer expérimentalement, « avec toute la sévérité qu'impose la gravité des décisions qui seront fondées sur leur emploi », les nombreux tests qui, à l'heure actuelle, sont proposés aux conseillers d'orien-

tation. Il souligne l'importance des travaux qui s'effectuent ou auront à s'effectuer dans les laboratoires de psychologie, de psychologie appliquée et de psychotechnique, tant en ce qui concerne les problèmes de détermination des aptitudes, que l'étude des diverses professions et l'élaboration rationnelle de monographies professionnelles judicieuses. C'est dire qu'il demande à cette section scientifique d'introduire la science là où règne encore un empirisme grossier, de substituer à des appréciations qualitatives plus ou moins vagues ou subjectives des mesures quantitatives précises et objectives.

Dans ces programmes apparaît déjà ce qu'on demande aux sections *pédagogique* et *économique*. A la première : une organisation de l'enseignement plus concrète, susceptible d'ouvrir à l'enfant des horizons précis sur la vie des différents corps de métiers, une utilisation plus fréquente de centres d'intérêts constitués par ces métiers et auxquels viendront se joindre des visites d'expositions et d'usines, des démonstrations cinématographiques, etc....

A la seconde : une étude minutieuse de l'état du marché du travail, des prévisions d'avenir, des possibilités de développement ou de régression de certaines activités productrices...

Programme que d'aucuns trouveront, peut-être, ambitieux, mais qui ne tardera pas à recevoir des commencements d'application.

Il appartenait à la Direction des services d'orientation professionnelle, forte d'une expérience de quelques années déjà, de préciser le travail revenant à chacune des sections. Dès la première réunion de la Commission, il était donc remis à chacun des membres une série de questions à étudier et dont nous donnons la liste ci-dessous :

1. *Section scientifique.*

1° Quels tests peuvent, dès maintenant, être utilisés dans les offices d'orientation professionnelle :

- a) pour la détermination de l'intelligence générale,
- b) pour la détermination d'aptitudes spéciales, particulièrement professionnelles.

2° Y aurait-il possibilité :

- a) d'arrêter un tract simple permettant aux orienteurs de s'initier à la pratique de ces tests ;

b) ou mieux, d'organiser, dès maintenant, une série de conférences à ce sujet ?

3° Si la question des tests devait être reportée à plus tard, pourrait-on concevoir un programme d'observations psychologiques à faire par l'instituteur.

Dans l'affirmative :

- a) petit tract simple,
- b) organisation de conférences,
- c) élaboration d'une fiche psychologique d'orientation professionnelle.

4° La fiche médicale d'orientation professionnelle approuvée il y a deux ans par la Commission d'Orientation professionnelle et que nous donnons en annexe I ne demanderait-elle pas à être revue ? Si oui :

- a) quelle en serait la teneur (fiche servant de guide au médecin-examineur) ?
- b) quels renseignements devraient pouvoir être donnés à l'orienteur sans crainte de violation du secret professionnel ?

5° N'y aurait-il pas lieu d'envisager :

- a) un tract pour les médecins s'occupant d'Orientation professionnelle,
- b) une série de conférences ?

6° Ne pourrait-on pas songer à une bibliographie aussi complète que possible des ouvrages traitant d'orientation professionnelle ?

II. Section pédagogique.

1° Peut-on partir de ce principe que le rôle de l'école primaire n'est pas d'orienter les enfants, mais de préparer leur orientation ?

2° Si oui, quel devra être le rôle de l'école en préorientation professionnelle ?

3° De quelle manière les instituteurs pourront-ils fournir les renseignements nécessaires à l'orientation professionnelle individuelle ?

4° Critique de la fiche scolaire d'Orientation professionnelle actuellement en usage et que nous donnons en annexe II.

5° Le livret scolaire d'Orientation professionnelle s'impose-t-il ? Si oui, critique du modèle élaboré en commission spéciale.

III. Section économique.

1° Y aurait-il possibilité de dresser un tableau des professions susceptibles d'être apprises par des enfants de 12 à 14 ans, en

donnant à ce tableau le caractère didactique que nécessite l'enseignement primaire ?

2° Pourrait-on dresser un tableau des métiers et professions interdits aux enfants de 12 à 14 ans ?

3° Comment connaître aussi exactement que possible les besoins en apprentissage d'une région donnée ?

4° Comment amener les employeurs à n'embaucher que des enfants ayant reçu un conseil d'Orientation professionnelle ?

5° Comment mettre à jour les différentes monographies professionnelles en ce qui concerne le côté économique ?

6° N'y aurait-il pas une grande nécessité à recueillir les différentes monographies publiées en France et à l'étranger ?

7° L'Office d'orientation professionnelle doit-il s'occuper de placement en apprentissage ? Si oui, d'après quels principes se fera ce placement ?

8° Comment établir une liaison heureuse entre les Offices d'orientation professionnelle qui ne sont pas rattachés aux Offices de placement et ces mêmes offices de Placement ?

IV. *Section administrative.*

1° N'y aurait-il pas intérêt à ce que la Commission d'Orientation professionnelle disposât d'un budget lui permettant l'étude plus facile des questions qui lui sont posées ?

2° Comment susciter, dans les régions qui n'ont encore rien fait, en ce qui concerne l'Orientation professionnelle, le désir de tenter au moins un essai :

Rôle du Comité départemental de l'enseignement technique,
Animateurs régionaux,

Inspecteurs de l'enseignement technique et inspecteurs des
Offices d'Orientation professionnelle.

3° Peut-on, dès maintenant, arrêter les principes sur lesquels on se basera pour subventionner les Offices d'Orientation professionnelle :

a) système de l'encouragement,

b) système des résultats obtenus,

c) système des efforts enregistrés.

Le 15 mai 1925, la *Section scientifique*, se réunissait, pour la première fois, sous la présidence du Docteur Thiercelin. Après un échange de vues, au cours duquel était étudié, dans ses grandes lignes, le rôle du médecin, du physiologiste et du psychologue en orientation professionnelle, la section confiait :

1° à MM. les docteurs Laufer et Paul-Boncour, le soin d'établir

un tract qui exposerait, de façon claire et succincte, comment doit se concevoir l'examen médical de l'enfant en quête de profession ;

2° à MM. les docteurs Pottevin et Faillie, du Conservatoire national des Arts et Métiers, la notice physiologique ;

3° à MM. Piéron et Fontègne la notice psychologique.

En même temps, elle désignait une sous-commission, qui, sous la présidence de M. Frois, Inspecteur du Travail, se chargerait de faire une critique objective des monographies professionnelles publiées jusqu'à ce jour et soumettrait à l'approbation de l'assemblée plénière celles d'entre elles qui lui paraîtraient présenter le plus de garanties scientifiques et techniques.

Reprenant un vœu émis en décembre 1924 par la première Commission d'orientation professionnelle, sur le désir de M. de Moro-Giafferi, elle mettait à l'ordre du jour d'une de ses prochaines réunions la question d'un enseignement supérieur de l'orientation professionnelle et celle de l'organisation de conférences destinées aux conseillers d'orientation en exercice.

Une deuxième réunion a lieu le 23 juin 1925, M. le docteur Laufer donne lecture du rapport qu'il a établi en collaboration avec M. le docteur G. Paul-Boncour sur la fiche médicale d'orientation professionnelle. Ce rapport, adressé à tous les membres de la section scientifique qui présentèrent leurs observations dans une réunion qui eut lieu peu après, sera analysé plus loin.

Entre temps, les docteurs Pottevin et Faillie soumettaient à l'examen de la section scientifique une monographie pour l'établissement de la fiche physiologique d'orientation professionnelle qui, comme la première, sera étudiée par nous.

Au nom de l'Institut Lannelongue, M. Frois envoyait tout récemment une contribution à l'étude des métiers portant sur l'orientation professionnelle de l'ouvrier fourreur — contribution répondant à un vaste questionnaire dont les bases avaient été établies par nous-même et adoptées par la première Commission d'orientation professionnelle.

A peu près aux mêmes dates se réunissait la *section pédagogique* sous la présidence de M. Maurice Roger, Inspecteur général de l'Instruction publique. Elle était unanime à considérer que le rôle de l'Ecole primaire était, non d'orienter les enfants, mais de préparer leur orientation. Pour susciter ou affer-

mir les vocations, elle recommandait les visites d'ateliers, d'usines, de chantiers, de bureaux, d'écoles professionnelles..., le commentaire de monographies professionnelles impartiales, l'introduction, ou plutôt la réintroduction, d'un travail manuel éducatif à l'Ecole primaire.

Reprenant une fiche scolaire d'Orientation professionnelle préalablement élaborée par M. Roger, elle essaie d'en concilier le contenu avec celui du livre scolaire d'Orientation professionnelle établi par une commission spéciale désignée en 1923 par M. le Ministre de l'Instruction publique.

Elle désigne :

1^o MM. Anfroy, directeur d'Ecole, et Fontègne pour arrêter un tract exposant aux instituteurs et institutrices le rôle qui leur est dévolu en préorientation professionnelle.

2^o M. Lapière, instituteur à Paris, pour exposer à ses collègues comment la section pédagogique conçoit le rôle de la psychologie à l'Ecole primaire au service de l'Orientation professionnelle.

Ces travaux, terminés aujourd'hui, seront présentés, en partie, dans un des chapitres suivants.

La *Section économique* se réunissait les 20 mai et 26 juin sous la présidence de M. Fagnot, directeur de l'Office central de la Main-d'œuvre au Ministère du Travail. Nombreuses sont les questions qui se présentent à son examen, au cours des premières discussions, les questions d'apprentissage, de formation obligatoire d'apprentis étant intimement liées à celle d'Orientation professionnelle.

M. Larcher, chef de bureau au Sous-secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique, est chargé d'arrêter une liste de professions susceptibles d'apprentissage, liste qui, mise au point dans chaque région, serait remise aux instituteurs et institutrices.

M. Frois se voit confier la mission de rédiger un projet sur l'emploi légal des enfants de 14 à 18 ans, de façon à ce que certains conseillers d'orientation, mal ou insuffisamment renseignés ne dirigent pas notre jeunesse vers des occupations qui, au point de vue de l'hygiène, présentent certains dangers.

A quoi servirait d'orienter un enfant si l'on n'avait pas la possibilité de lui trouver une place d'apprentissage ? Question

qui suscite une discussion très intéressante qui se termine par la désignation :

1^o de M. Court, Directeur de l'Office régional de la main-d'œuvre de Toulouse, chargé de présenter un rapport sur les différents moyens à employer pour connaître aussi exactement que possible les besoins en apprentissage ;

2^o de M. Delage, industriel, à qui l'on demandera une note dans laquelle seront exposés les moyens d'agir auprès des employeurs pour les amener à n'engager que des jeunes gens rationnellement orientés.

Tous ces travaux, en cours ou terminés, seront soumis à l'examen de la prochaine Assemblée plénière.

Les 20 mai et 26 juin, la *Section administrative* se réunissait, sous la présidence de M. Labbé, Directeur de l'Enseignement technique. Après avoir arrêté les principes sur lesquels on se baserait pour subventionner les Offices d'Orientation professionnelle existants ou en voie de création, elle chargeait M. Fontègne, Directeur des Services d'Orientation professionnelle au Sous-secrétariat d'Etat de l'enseignement technique, de préparer un travail destiné à créer un courant d'opinion favorable à l'Orientation professionnelle dans les départements où n'avait encore été tenté aucun essai.

Elle amorçait la question d'organisation de l'Orientation professionnelle dans la ville de Paris, examinait les différents vœux émis par les autres sections et mettait à l'étude la révision du modèle-type d'Office Municipal d'Orientation professionnelle, dont l'annexe III donne quelques extraits.

Fin décembre, la section administrative se réunissait à nouveau pour répartir entre les différents Offices d'Orientation professionnelle les 60 000 fr. de subventions inscrits au budget.

Qu'il nous soit permis, à cette occasion, de donner quelques chiffres significatifs :

L'action des offices d'Orientation professionnelle subventionnés par l'Etat s'est exercée en 1925 sur plus de 30 000 enfants d'âge scolaire.

Plus de la moitié se sont présentés aux Offices pour y être examinés et recevoir les conseils sollicités.

Environ 8000 ont été placés en apprentissage chez le patron.

Ces chiffres ne comprennent pas :

a) les nombreux élèves orientés et placés par des offices ou comités ne sollicitant pas le concours de l'Etat ;

b) les élèves admis dans les différents établissements scolaires et dont beaucoup ne le sont, comme nous le verrons plus loin, qu'après examen spécial d'Orientation professionnelle.

En 1924-25, le nombre des offices et établissements scientifiques subventionnés par l'Etat, s'est élevé à 75.

On peut évaluer à plus de 100 le nombre pour 1925-26.

Les dépenses des Offices d'Orientation professionnelle subventionnés se sont élevées à . Fr. 320 000.—

Non compris celles des établissements scientifiques qu'on peut évaluer approximativement à » 70 000.—

Soit. . Fr. 390 000.—

Les offices sollicitent, comme subventions Fr. 103 500.—

Les établissements scientifiques » 45 000.—

Soit. . Fr. 148 500.—

La part de l'Etat s'élève :

a) dans les dépenses totales à 15 %.

b) dans les subventions sollicitées à 40 %.

A cette même réunion est étudiée la question de répartition d'un crédit de 182 900 fr. destiné :

1° à créer une cinémathèque centrale à Paris et un certain nombre de cinémathèques régionales ;

2° à doter quelques Offices d'Orientation professionnelle d'un appareil cinématographique ;

3° à remettre à la plupart d'entre eux quelques films d'orientation professionnelle ayant reçu l'agrément du comité du cinématographe appliqué à l'enseignement technique.

Le 14 décembre 1925, le dit Comité s'était réuni :

a) pour donner son avis sur les meilleurs appareils actuellement en usage ;

b) pour établir les conditions auxquelles devra répondre toute bonne installation de cinémathèque ;

c) pour faire un choix de films pouvant servir à l'Orientation professionnelle des enfants quittant l'Ecole primaire.

Un rapport très documenté de M. Druot, inspecteur général de l'enseignement technique, est adopté ; il a été envoyé à

toutes les organisations susceptibles de créer chez elles une cinémathèque ¹.

La question du film d'Orientation professionnelle ne semble pas encore être au point; il nous appartenait, au cours de réunions diverses, d'exposer notre conception du film d'Orientation professionnelle, pour que ce dernier soit véritablement un agent d'éducation. Peut-être nos lecteurs s'intéresseront-ils au rapport que nous avons présenté sur ce point.

B. Le film d'orientation professionnelle.

En orientation professionnelle, le cinéma est, avant tout, un *palliatif* : nous lui préférons les visites d'ateliers, d'usines, de chantiers, de bureaux, d'expositions du travail.

Toutefois, reconnaissant :

- a) Qu'il est parfois impossible d'organiser ces visites :
parce que les ateliers n'existent pas dans la localité ;
parce que, s'ils existent, ils sont très mal organisés (suggestion fâcheuse) ;
parce que les métiers qu'on voudrait introduire ou restaurer ne s'exercent pas ou plus dans la localité ou dans la région ;
- b) Que la vision concrète a très souvent besoin :
d'être renforcée ;
d'être appuyée ;
d'être corrigée par la vision, par l'image ;

nous demanderons au cinéma d'être pour nous :

- a) un adjuvant ;
- b) un correctif (du raisonnement et de l'imagination) ;
- c) un répétiteur,

Qui nous aidera :

- a) à affirmer certaines vocations mal assurées, en présentant, sous un jour presque toujours agréable, les différentes phases du métier (une certaine optique... théâtrale qui n'est parfois pas sans danger) ;

- b) à susciter certaines vocations, en appelant l'attention des enfants :

- sur des métiers qu'ils ne connaissaient pas ;
- sur des métiers qu'ils ne connaissaient qu'insuffisamment.

¹ On trouvera ce rapport dans « Le Cinéopse », janvier 1926.

* * *

CONDITIONS QUE DOIT REMPLIR UN BON FILM
D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

a) Il doit être *synthétique*, c'est-à-dire ou bien partir de la matière première et montrer succinctement à l'enfant ce qui peut être fait avec cette matière première ; ou bien partir de l'objet fabriqué et dérouler devant les yeux de l'enfant les différentes phases par lesquelles cet objet a dû passer avant d'être dans son état actuel ;

b) Il doit être *court*, si l'on veut que l'enfant s'intéresse aux différentes phases du travail, tout en conservant une vue d'ensemble de la présentation. Un film trop long habitue l'enfant à ne considérer que le mouvement, à ne « voir que les arbres » et à « oublier la forêt » ;

c) Il doit pouvoir donner certaines *vues fixes* destinées :

1° à montrer sous leur vrai jour certains objets immobiles (monuments), que les films animent toujours d'un mouvement rapide ;

2° à compléter par certains détails (graphiques, numériques ou autres) l'enseignement prévu.

C'est dire, en même temps, le rôle que nous attribuons au *ralenti*, qui permet :

1° de corriger certains « défauts de vitesse » ;

2° de décomposer certains mouvements (vues schématiques).

d) La notice qui accompagne le film doit être rédigée par un pédagogue qui s'aidera des données fournies par la *monographie professionnelle*, le film d'orientation professionnelle n'étant, à vrai dire, que le commentaire animé de la dite monographie ;

e) Si les sujets qu'il représente en activité doivent surtout être des adultes, il est de toute nécessité que des *adolescents* au travail, c'est-à-dire des enfants de leur âge, soient présentés à ceux qui vont quitter l'école (comparaison plus facile, imitation plus proche) ;

f) Est-il besoin d'ajouter que le film d'orientation professionnelle doit être *impartial, vrai*, c'est-à-dire ne pas cacher sciemment certaines difficultés du métier, de même qu'il n'en doit point exagérer certaines beautés ?

Le film étant un moyen de *suggestion* extrêmement puissant, il importe que cette suggestion :

ne fausse ni l'esprit, ni la sensibilité de l'enfant.

Des remarques spéciales s'imposeraient peut-être en ce qui concerne les *indécis* (15 à 20 %) sur qui une suggestion *très* puissante doit pouvoir s'exercer, si on veut arriver à les mettre en branle.

* * *

SCHÉMA D'UN FILM D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE
LE TRAVAIL DU BOIS

Le menuisier

I. — Présenter une série d'objets fabriqués par :
le menuisier, l'ébéniste, le sculpteur sur bois, le charron, le charpentier, le tonnelier, le scieur, le sabotier, le brossier, etc.,
vues prises dans une exposition du travail, par exemple.

II. — En déduire une présentation rapide de la matière première :

la forêt, l'abatage des arbres, le bûcheron, le bois débité en planche (scierie).

III. — Le travail du menuisier (en particulier). Pour chaque profession énumérée en I, il y aurait une partie spéciale de film.

a) *l'apprenti au travail* (insister sur cette partie où apparaîtraient les outils et matières divers employés, les résultats du travail de l'adolescent ;

b) *montrer cet apprenti devenant compagnon :*

1° l'apprenti aux cours professionnels de dessin et de technologie ;

2° l'apprenti passant son certificat d'aptitudes professionnelles ;

les travaux du compagnon.

c) *le compagnon devient ouvrier qualifié, puis s'installe à son compte.*

IV. — Présentation d'une menuiserie modèle (organisation au point de vue de l'hygiène).

Dès lors une question se pose à l'esprit des enfants. Si je devenais menuisier ?

V. — Une vue fixe indiquant succinctement :

les conditions physiques à remplir ; les connaissances scolaires à posséder pour faire un apprentissage efficace.

VI. — Une autre question se pose : si j'entrais directement à l'usine sans faire d'apprentissage ?

a) Une autre vue montrant un ou plusieurs enfants résolvant le problème suivant :

Pendant son apprentissage de 14 à 17 ans, Jean a gagné... ; comme compagnon de 17 à 20 ans, il a touché... de l'heure. Au retour du service militaire, il est employé à l'usine X... où il reçoit...

Paul s'est engagé comme manoeuvre à 14 ans. De 14 à 25 ans, il touche régulièrement le même salaire, soit... par an.

Calculer ce qu'a gagné chacun d'eux de 14 à 25 ans.

b) Une autre vue montrant la courbe de salaire de l'apprenti devenant ouvrier qualifié, du manoeuvre.

VII. — Divers... (les jeux des métiers, chants, etc.).

A QUELLE ÉPOQUE, OÙ ET COMMENT
SERONT REPRÉSENTÉS
LES FILMS D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

a) Durant toute la dernière année de scolarité, en n'oubliant pas que ce sont, en général, les derniers présentés qui auront le plus de chance d'exercer une influence sur les enfants.

Conséquence : réserver pour la fin de l'année les films représentant des métiers à main-d'œuvre déficitaire.

b) Ces films, qui seront prêtés par l'Office d'Orientation professionnelle, pourront être donnés :

1° à l'école elle-même, au cours de l'enseignement ;

2° dans des réunions spéciales de parents, ces derniers ayant tout autant besoin d'être orientés que les enfants.

c) Chaque présentation de film doit donner lieu à une petite narration faite par les élèves, de façon qu'on puisse :

1° s'assurer que l'idée qu'ils se font du métier est exacte ;

2° corriger certaines erreurs d'interprétation ;

3° conséquemment, répéter certaines parties mal comprises.

d) La notice accompagnant le film devra, naturellement, être en parfait accord avec la monographie professionnelle élaborée par l'Office d'Orientation professionnelle.

C. L'école primaire et l'Orientation professionnelle.

Comme nous le disions plus haut, la Commission nationale d'Orientation professionnelle avait mis cette question à l'ordre du jour de ses travaux. Pour elle, le rôle de l'école primaire était d'ordre pédagogique, moral et psychologique. Nous donnons ci-dessous les grandes lignes de l'étude que nous avons préparée sur le rôle pédagogique de l'école en O. P. et prions nos lecteurs de se reporter — sur les différents points soulignés — à la bibliographie succincte que nous donnons en annexe ¹.

¹ Pour ne pas allonger demesurément l'étude qui nous a été demandée par M. J. Savary, nous ne parlerons qu'incidemment du rôle psychologique de l'école en orientation professionnelle, nous promettant d'examiner cette question en détail dans un prochain *Annuaire*.

IV

L'école primaire et la préorientation professionnelle.**A. But de l'Orientation professionnelle.**

L'Orientation professionnelle a pour but de diriger l'enfant, au sortir de l'école primaire, vers une profession qui réponde à ses *goûts* particuliers, à ses *intérêts* dominants, à ses *connaissances* — scolaires et extrascolaires —, à ses *aptitudes* diverses — tant physiques qu'intellectuelles, tant morales qu'artistiques et sociales —, tout compte tenu de la situation de la *famille* et de l'état du *marché du travail*.

B. L'Orientation professionnelle et l'instituteur.

Une question se pose immédiatement : appartient-il à l'instituteur de conduire seul l'Orientation professionnelle définitive des enfants qui lui sont confiés ? Nous ne le croyons pas et, en prenant cette attitude négative, nous sommes d'accord avec l'immense majorité du personnel enseignant — pour ne pas dire tout le personnel —, qui n'a pas craint de présenter, en maintes occasions, certaines raisons d'incompétence, de responsabilité, de perte de temps qui, selon nous, sont tout à son honneur.

Qu'on nous permette donc de nous expliquer quelque peu sur ce point.

1° Toute Orientation professionnelle, dans la très grande majorité des cas, doit être suivie d'un *placement* presque immédiat, soit dans une école, soit dans un atelier patronal. Or, la tâche de découvrir un patron qui consente à s'occuper effectivement de l'apprentissage d'un jeune enfant de treize ans, dont les garanties professionnelles et morales répondent aux désirs et aux caractéristiques spéciales du sujet orienté n'est-elle pas tout aussi délicate que celle d'aiguiller un enfant vers une profession donnée ? Et puis, l'instituteur qui, comme tout humain, n'est pas infailible, n'a-t-il pas à craindre qu'un jour, un père ou une mère de famille ne vienne se retourner contre lui, en lui disant, au sujet d'un enfant qui n'a pas réussi : « Qu'avez-vous fait de mon fils ? ». Qui sait si, finalement, ce reproche adressé

personnellement à l'instituteur ne sera pas bientôt lancé contre l'Ecole elle-même ?

Il va de soi qu'en ce qui concerne le « placement » de l'enfant dans un établissement d'enseignement faisant suite à l'Ecole primaire, l'instituteur est tout désigné pour conseiller.

2° Pour que l'orientation professionnelle soit efficace, il importe qu'elle soit *individualisée*. L'Orientation professionnelle en bloc, l'Orientation professionnelle par correspondance, surtout, n'ont, à nos yeux, aucune valeur. Si l'on tient compte que cette individualisation exige, de la part de « l'orienteur » ou conseiller d'orientation, un interrogatoire de l'enfant, un entretien, toujours désirable, avec la famille, une étude approfondie des fiches scolaire et médicale du sujet, un examen attentif de l'état du marché du travail et, dans de nombreux cas, ce que nous appelons un examen psycho-professionnel, peut-on demander à l'instituteur et à l'institutrice, non préparés, ou tout au moins insuffisamment préparés, de procéder à cette orientation individuelle, surtout là où existent des classes à effectif nombreux ?

3° L'Orientation professionnelle ne se suffit pas à elle-même; elle a besoin, surtout à l'heure actuelle où cette science nouvelle se construit, d'être suivie, contrôlée, *rectifiée* parfois. Allons-nous charger l'instituteur d'aller voir dans les ateliers si les aptitudes de tel enfant se développent bien dans le sens du premier examen d'Orientation professionnelle, si les résultats obtenus au travail répondent au conseil d'Orientation professionnelle donné, etc.... ?

4° Comme nous l'avons vu au début de notre article, le problème de l'Orientation professionnelle n'est pas qu'éducatif et social, il est aussi *économique* et *technique*. Pour orienter un enfant vers une profession, ne faut-il pas bien connaître cette profession, avoir des notions assez étendues sur les spécialités qu'elle comporte... ? Faudra-t-il donc que l'instituteur soit universel dans le domaine de la technique ?

De même que le *médecin* seul, le *psychologue* seul, le *technicien* seul, le *préposé au placement* seul ne peuvent mener à bien l'Orientation professionnelle de l'enfant, de même l'*école primaire* seule ne peut et ne doit s'en charger. Néanmoins, le rôle qu'elle a à jouer est, sinon primordial, du moins de la plus grande importance.

Nous n'ignorons pas que l'instituteur s'est toujours occupé de l'Orientation professionnelle de ses élèves ; en particulier le maître des classes rurales qui, intimement lié à la vie du bourg ou du village, connaît parents et employeurs et constitue le meilleur lien qui soit entre l'école et le monde de la production.

C. Rôle de l'école primaire en Orientation professionnelle.

Le rôle de l'école primaire est de préparer l'Orientation professionnelle de ses élèves. A cet effet :

1° elle fera ce que nous appelons la *préorientation professionnelle* ou *orientation professionnelle générale* ;

2° elle fournira aux conseillers d'orientation une partie des renseignements qui leur sont nécessaires pour l'*orientation professionnelle individuelle*.

I. PRÉORIENTATION PROFESSIONNELLE

Au cours de la ou des dernières années de scolarité, l'école primaire s'efforcera (qu'on nous excuse cette formule lapidaire) ;

1° de placer l'enfant dans une sorte d'*ambiance professionnelle* ;

2° de créer chez lui une *mentalité professionnelle*, ce qui ne peut manquer ;

3° de susciter en lui un *idéal professionnel*.

Ambiance professionnelle.

Créer une ambiance professionnelle, c'est placer l'enfant d'aujourd'hui, l'apprenti de demain, au milieu de réalités ; c'est donner à l'enseignement une orientation *pratique* sans laquelle il serait, pour la très grande majorité, à coup sûr, inopérant.

Pour que l'enfant soit à même de choisir un métier en connaissance de cause, n'apparaît-il pas tout logique qu'il ait *entendu* parler de ce métier ; qu'il ait *vu* à l'œuvre un certain nombre de ses représentants ; qu'il ait, lui-même, « tripoté », *manié* la matière qu'il aura, un jour, à travailler ?

Et c'est ce qui explique pourquoi nous mettons à la base de toute Orientation professionnelle générale, de toute *préorientation* :

les monographies professionnelles en vue d'entretiens sur les métiers ;

les visites d'usines, d'ateliers, de chantiers, de bureaux, d'Ecoles professionnelles, de musées, d'expositions du travail, etc....

le travail manuel éducatif.

A. Monographies professionnelles.

L'Orientation professionnelle a été créée parce que l'enfant ignorait tout ou presque tout des métiers qui s'exercent autour de lui. Il est bien rare de rencontrer un élève de 12 ou 13 ans sachant énumérer plus de cinq ou six métiers s'exerçant dans la localité qu'il habite. Son horizon — très limité — va souvent du mécanicien à l'employé de bureau, en passant par l'électricien, le chauffeur d'autos et le menuisier, et ce n'est qu'après une série de questions qu'il mentionne le cordonnier, le boulanger ou le peintre. Ne lui parlez pas de bourrellier, de sellier, de plâtrier, de tailleur de pierres, de lithographe, etc.... Il en a très peu vus au travail et ce n'est qu'incidemment qu'il a entendu parler d'eux.

La première tâche qui paraît, dès lors, s'imposer à l'école est l'introduction systématique, dans les programmes d'enseignement, d'*entretiens sur les métiers*. Nous verrions, certes, avec plaisir, un ébéniste, un charpentier ou un boucher pénétrer, de temps à autre, dans nos classes primaires, pour exposer aux enfants, dans un langage simple, mais bien souvent imagé, en quoi consistent les métiers qu'ils exercent eux-mêmes. Mais nous savons que la chose n'est pas toujours réalisable et c'est pourquoi nous nous adressons directement aux instituteurs et aux institutrices pour leur demander de se charger de ce travail. Nous n'ignorons pas que leur préparation première ne les met pas, actuellement, à même de remplir aisément cette tâche. Aussi avons-nous songé à leur remettre ce qu'on a convenu d'appeler des *monographies professionnelles*, petites brochures très simples qui sont comme la photographie interne et externe des différents métiers. Les renseignements qu'elles renferment ont trait :

a) à l'objet du métier (outils employés, matière première utilisée, produits fabriqués) ;

b) aux conditions dans lesquelles il s'exerce (petite, grande ou moyenne industrie, assis ou debout) ;

c) aux aptitudes — physiques, intellectuelles, morales et sociales — qu'il présuppose chez l'enfant pour être exercé convenablement ;

d) aux connaissances scolaires qu'il exige pour être appris avec fruit ;

e) aux conditions d'ordre économique relatives à l'apprentissage (âge auquel il est préférable de commencer, salaires d'apprentissage, salaires du compagnon, du maître-artisan, sommes nécessaires pour s'installer, etc.....) ;

f) aux maladies professionnelles et accidents du travail ;

g) à l'avenir présupposé du métier (prévisions de développement, de régression) ;

h) aux possibilités qui s'offrent à l'ouvrier de se perfectionner (cours professionnels, bibliothèques, etc.).

Nous aimerions, à ce sujet, attirer l'attention des instituteurs sur quelques erreurs que nous avons relevées en étudiant certaines monographies professionnelles qui leur sont proposées.

Pour qu'une monographie professionnelle remplisse exactement le rôle que nous attendons d'elle, il faut qu'elle soit, tout d'abord, *impartiale*. On ne concevrait pas qu'un office d'Orientation professionnelle distribuât des tracts, brochures ou autres documents dans lesquels :

tel métier serait présenté sous un faux jour, parce que telle Association professionnelle exprimerait, à un moment donné, un très grand désir d'avoir des apprentis ;

où tel autre métier, dont on veut détourner les enfants, accuserait, plus qu'il ne convient, les inconvénients — inhérents d'ailleurs, à toute occupation — et vice versa ;

où enfin des comparaisons — souvent désavantageuses — seraient faites pour attirer les enfants vers certaines professions manquant, momentanément, de main d'œuvre....

Est-il bien également de ne pas donner, dans les monographies professionnelles, la place qui revient à l'*Instruction* ?

Voici ce que nous lisons dans l'une d'elles :

Pour devenir un boulanger *vraiment qualifié* (c'est nous qui soulignons), les aptitudes et qualités suivantes sont indiquées comme tout à fait indispensables : force au moins moyenne, santé bonne, bonne vue la nuit et le jour, sans usage de verres, pommons solides, pas de hernies et pas d'engelures graves aux mains.

Par contre, l'observation, la mémoire, le coup d'œil, l'adresse manuelle, l'ordre et le soin sont « peu importants » ; le sens artistique, la tenue et les manières, l'*orthographe* et la *narration*, le *calcul*, la *géométrie*, le *dessin linéaire*, le *dessin d'ornement* sont « indifférents » et le certificat d'études « n'est pas indispensable ».

Qu'arrivera-t-il le jour où les enfants de la dernière année de scolarité « mettant le nez » dans les monographies qui sont placées à leur disposition, s'apercevront qu'il existe un très grand nombre de métiers dans lesquels on peut devenir « qualifié » sans grande instruction, peut-être même sans instruction du tout ? Nous laissons aux instituteurs le soin de répondre à cette question, eux qui connaissent si bien les applications — par les élèves — de la loi du moindre effort et la tendance de beaucoup d'enfants de douze à treize ans à n'apprendre que des choses qu'ils considèrent comme utiles.

Mais que diront les maîtres des cours d'adultes et ceux des cours professionnels — là où il a été possible d'organiser un enseignement professionnel spécialisé — le jour où ils auront devant eux une classe de vingt à vingt-cinq apprentis boulangers qui, se fiant à « ce qui était imprimé » auront totalement négligé toutes les matières d'enseignement, sauf peut-être l'histoire et la géographie, dont il n'est pas fait mention dans la monographie que nous signalons — et ceci avec d'autant plus de facilité qu'il leur a été dit que la possession du certificat d'études — critérium pourtant des études primaires — n'était pas indispensable ?

Oublierait-on que les métiers de la petite industrie, tout comme ceux de la construction mécanique, de l'industrie électrique, etc. se transforment continuellement ; que le matériel de fabrication et de cuisson, les outils de pétrissage perfectionnés demandent, pour être maniés économiquement, des connaissances qui ne s'acquièrent que très difficilement à l'atelier, et que l'apprenti sera heureux de venir chercher aux cours professionnels ? Or, comment y arriver si nous trouvons devant nous — en ce qui concerne l'instruction — table presque rase ?

Au reste, il suffit d'entendre les plaintes que ne cessent de proférer les employeurs, quant à la faiblesse de leurs apprentis en calcul, en français, en dessin. Certes, elles ne sont pas toutes justifiées ; mais, de grâce, cherchons à ne pas donner aux

enfants la moindre occasion de négliger telle ou telle partie du programme primaire.

Nous entendons l'objection : mais tous les renseignements contenus dans les monographies professionnelles que vous critiquez ont été fournis par les employeurs eux-mêmes. Mieux que quiconque, ils connaissent quelles aptitudes et quelles connaissances sont nécessaires pour exercer rationnellement un métier ! Nous répondrons qu'il y a malheureusement trop d'employeurs qui ne font qu'« exploiter » leurs apprentis, ne voyant en eux qu'une source de rendement à bon marché. Que leur importe qu'ils soient instruits ou non, pourvu qu'ils « rendent » dans la toute petite spécialité où on les confinera ! Sont-ce les réponses de ces employeurs qui nous serviront pour établir nos monographies ?

Non ; aussi ne saurions-nous trop demander aux maîtres primaires, à l'heure où la question d'Orientation professionnelle leur est soumise, d'être, *d'abord*, des instituteurs, c'est-à-dire des hommes chargés de donner aux enfants le viatique scolaire qui leur est nécessaire pour faire leur entrée dans la vie professionnelle ; et nous répétons encore une fois qu'on n'en sait jamais trop, même pour taper du marteau ou faire de bon pain.

Qu'on nous permette de signaler les résultats d'une enquête ouverte par le « Bureau central d'éducation de Washington » sur l'influence de l'instruction dans l'exercice des professions. Voici quelques réponses : « Les ouvriers qui ont reçu quelque instruction n'ont pas besoin d'être aussi surveillés » ; « les ignorants sont toujours enclins à la routine ; les autres produisent 25 à 30 % davantage »...

B. Visites d'ateliers.

En enseignement, il ne suffit pas d'entendre : il faut aussi *voir*. Quelle plus belle leçon de choses, d'ailleurs, et quel admirable enseignement d'Orientation professionnelle que la visite intelligente d'*usines*, d'*ateliers*, de *chantiers*, de *bureaux*, d'*écoles professionnelles* ! Mais, prenons-y garde ! Il est, dans ces visites, des suggestions tellement puissantes, qu'elles sont en état d'annihiler le résultat que l'on cherchait. Il nous souvient que sur 82 enfants d'écoles primaires ayant visité récemment une

usine de produits électriques, 81 revinrent si enthousiasmés du mouvement des belles machines qu'ils demandèrent, le lendemain, à devenir électriciens. Il importe donc que les visites ne se fassent pas toutes à la fin de la scolarité, sinon elles risquent d'apporter de la confusion dans l'esprit des élèves. Toutefois, étant donné que, dans chaque classe, il est un certain nombre d'*indécis* (27 % à Lyon, par exemple) qu'il faut arriver à « toucher » d'une manière ou d'une autre, il nous semble que la forte suggestion dont nous parlions plus haut pourrait être employée avec eux et qu'il n'y aurait nullement contrainte si nous arrivions à leur faire visiter plus spécialement les ateliers qui manquent précisément le plus d'apprentis.

Quand se feront ces visites ? Qui se chargera de l'organisation ? L'idéal — et les nouveaux programmes de l'enseignement primaire permettent, croyons-nous, de le faire — serait qu'elles fissent partie intégrante de l'enseignement. Mais, de grâce, ne demandons pas — surtout dans les grandes villes — au personnel enseignant de s'occuper des détails de l'organisation : démarches, correspondances, etc..., doivent, selon nous, être faites par les offices d'Orientation professionnelle qui, se mettant ensuite d'accord avec les autorités scolaires, trouveront certainement le jour et l'heure convenant le mieux, tant aux industriels qu'aux maîtres et élèves.

Qu'on nous excuse de nous attarder sur ces petits détails ; nous savons, par expérience, qu'ils ont une très grande importance !

Ce que nous venons de dire des visites d'ateliers, chantiers et bureaux s'applique, cela va de soi, aux visites de *musées* et d'*expositions du travail*. Ici, l'enfant, en une ou plusieurs fois, voit l'ensemble des activités exercées dans sa région ou sa localité, les outils et machines utilisées, le processus de fabrication, parfois, les produits ouverts. Sans doute se fait-il dans son esprit une certaine confusion, mais si les visites se répètent, nous croyons que l'inconvénient signalé peut être aisément corrigé.

Que dirons-nous du *cinéma*, qui peut, en orientation professionnelle, — comme en bien d'autres domaines, d'ailleurs — faire et beaucoup de bien et beaucoup de mal ! Si le nombre des films se rapportant aux métiers était plus grand ; si les images présentées correspondaient davantage à la réalité, c'est-à-dire ne

laissent pas volontairement dans l'ombre certains inconvénients des métiers ; si les personnages en action ne paraissent pas toujours se jouer des difficultés qu'ils rencontrent et des fatigues auxquelles, dans certaines occupations, ils sont inévitablement exposés ; si, enfin, l'enfant ne s'intéressait pas tant au mouvement lui-même et tenait plus compte de l'ensemble qui est sous ses yeux, nous appellerions de grand cœur le cinéma à notre aide. Quoi qu'il en soit, ne le négligeons pas, car il est susceptible de susciter des vocations et de faire connaître certains métiers qu'il y aurait peut-être intérêt à implanter à nouveau dans quelques régions.

C. Travail manuel éducatif.

Le travail manuel ne jouit plus de l'estime de la jeunesse et... des parents. A qui la faute ? Nos méthodes scolaires, qui font surtout appel au mot, ne seraient-elles pas un peu coupables ? Qu'advierait-il si, au cours de la scolarité, l'enfant était appelé à trancher le cuir, à couper le verre, à plaquer le ciment, à courber le fil de fer, à rogner le carton, à raboter le bois, à limer le fer, etc.... ?

Ne finirait-il pas par aimer cette matière qu'on l'autorise à travailler et de laquelle il sortira de gentils produits, fruits de son imagination ? Et cet amour ne se transportera-t-il pas peu à peu sur les différents métiers où est utilisée cette matière, pour se reposer, finalement, sur l'ouvrier lui-même ?

Nous ne demandons nullement à l'Ecole primaire d'être un « lieu d'apprentissage », mais nous voulons que l'enfant appelé à choisir un métier, ait été mis en contact avec le plus grand nombre possible des gestes et mouvements professionnels qui sont à la base des métiers ; nous demandons qu'il connaisse autre chose que le bois et le fer et c'est pourquoi nous n'acceptons pas entièrement telle méthode d'*initiation professionnelle* — pour ne pas dire de préapprentissage — exclusivement basée sur le travail de la ferblanterie ou telle autre qui ne croit trouver le salut que dans le cartonnage ou la menuiserie. De même que le caractère se forme à l'accomplissement d'un grand nombre d'actions diverses, de même la force éducative du travail manuel se manifeste au maniement du plus grand nombre possible d'outils et au « travail » du plus grand nombre de matières premières.

Nous demanderons donc l'introduction — ou plutôt la réintroduction — à l'école primaire du *travail manuel éducatif*, auquel nous assignons les buts suivants :

- a) éducation de l'œil et de la main ;
- b) connaissance plus intime de l'outillage usuel ;
- c) maniement du plus grand nombre possible de matières premières ;
- d) possibilité plus grande, pour l'enfant, de déceler ses aptitudes et, en particulier, ses aptitudes manuelles ; conséquemment, pour le maître, de les découvrir et de les signaler....

Mentalité professionnelle.

Mais il ne suffit pas de créer une ambiance professionnelle : à quoi servirait, en effet, d'avoir entr'ouvert à notre jeunesse l'horizon si varié de la vie professionnelle, de lui avoir fait entendre le bruit du marteau-pilon, le grincement de la scie, de lui avoir donné comme une sorte d'avant-goût des joies et des peines du travailleur, si elle restait avec cette mentalité simpliste — bien qu'extrêmement réaliste — que l'essentiel, dans la vie, est l'argent et que peu importent les moyens, pourvu qu'on arrive rapidement et facilement à la satisfaction de tous ses soins matériels.

A. — Créer une mentalité professionnelle chez l'enfant, c'est faire en sorte qu'il aime le *travail* en général et respecte le *travail manuel* en particulier. Jusqu'en 1914, on s'est plaint — non sans raison — qu'un trop grand nombre d'enfants préféreraient la plume à l'outil, l'occupation sédentaire au métier actif, le moindre effort à la plus petite fatigue. Une réaction semble, toutefois, se produire — l'attribuerons-nous à la guerre, à la propagande de nos offices d'Orientation professionnelle, aux difficultés de la vie ? Toujours est-il que, de toutes parts, on nous signale, de la part des enfants munis du certificat d'études primaires, un afflux moins grand vers les carrières commerciales (entendons par là : garçons ou employés de bureau), un désir moins prononcé — n'y a-t-il pas là un danger ? — de s'aiguiller vers le fonctionnarisme : notre jeunesse veut *agir*. Profitons de cet engouement en canalisant, par l'Orientation professionnelle, les désirs mal assurés !

B. — Créer une mentalité professionnelle chez l'enfant, c'est

l'amener à comprendre qu'il y va de son intérêt — tant économique et intellectuel que moral et social — de faire tout ce qui dépend de lui pour être, plus tard, autre chose qu'un manœuvre, pour devenir un *ouvrier qualifié*. Nous savons bien que tous ne possèdent pas les connaissances et aptitudes nécessaires pour faire des ouvriers qualifiés, des contremaîtres ou chefs d'atelier ; nous n'ignorons pas non plus que nous avons besoin, en dehors des manœuvres spécialisées qu'une bonne éducation professionnelle, d'ailleurs, peut bien vite transformer en ouvriers qualifiés — de manœuvres tout court. Mais s'ensuit-il que nous devions uniquement laisser à nos nationaux les occupations de fatigue, celles de « production de forces » et confier aux très nombreux étrangers que nous sommes obligés d'appeler, celles de direction, de « conduite de forces » ?

En tous cas, voici ce que nous dirons aux instituteurs : « Tout votre enseignement, tous vos enseignements doivent, surtout dans les dernières années de la scolarité, pivoter autour de cette idée du choix d'un métier. Montrez aux enfants quelle est l'importance du choix judicieux d'une profession ; insistez fortement sur la nécessité impérieuse qu'il y a pour eux d'entrer en apprentissage, tant est grande la valeur économique, intellectuelle, morale et sociale de cette nouvelle éducation. Il vous sera facile d'expliquer que la connaissance d'un métier constitue un capital inaltérable qui, normalement mis en valeur, procure à l'ouvrier laborieux et à la famille qu'il fondera, une existence toute de liberté, d'indépendance et de bien-être.

Au jeune homme qui ne veut pas faire d'apprentissage et qui, souvent sur le conseil de parents mal avisés ou de camarades malicieux, préfère rester manœuvre, devenir garçon de courses, chasseur d'hôtel, porteur de journaux, vendeur de fleurs, petit télégraphiste, etc... voici ce qui peut être dit : Il se peut qu'un manœuvre gagne, au moment de son entrée dans la vie professionnelle, beaucoup plus qu'un apprenti qui, trois ans durant, travaillera dans l'échoppe du cordonnier, à l'établi du menuisier ou devant le tour de l'usine. Qu'on veuille bien toutefois calculer ce que l'un et l'autre gagnent de 14 à 25 ans, et on ne sera pas peu surpris que l'avantage est pour le futur ouvrier qualifié.

Peut-être dira-t-on que ce sont là des arguments d'ordre bien matériel et que nous essayons de faire « avaler la pilule »

en présentant la question professionnelle comme une question d'estomac. Loin de nous cette pensée, encore qu'après tout, qui oserait prétendre qu'étant données les conditions actuelles de la vie, ces arguments soient sans valeur?

Au reste, que ne dirons-nous pas encore aux parents et aux enfants à ce sujet : l'utilisation des manœuvres est basée non sur des connaissances et aptitudes, mais presque uniquement sur sa force physique. Or, aptitudes et connaissances peuvent se développer et s'étendre et permettre ainsi l'accession aux emplois moyens et supérieurs ; les forces physiques, au contraire, vont plutôt en diminuant et restreignent, en fin de compte, les possibilités d'emploi de celui qui n'est que manœuvre.

Qui donc a dit qu'user ainsi des forces de l'enfant pour transformer en travail rémunérateur les gestes qui sont la condition de son développement physique, c'était atrophier la race dans ses espérances lointaines, condamner à la tuberculose des milliers de jeunes êtres qui, autrement, vivraient sains et deviendraient des ouvriers robustes ?

Au surplus, quelle est la situation du manœuvre pendant les périodes de *chômage* ? Si nous consultons un des rapports qu'adressait journellement l'office municipal de Strasbourg à l'office d'Orientation professionnelle de la même ville, nous constatons qu'en février 1921, par exemple, sur 717 chômeurs hommes, 391, soit près de 55 %, c'est-à-dire plus de la moitié, appartiennent aux Groupes professionnels : manutention, manœuvres et terrassement, c'est-à-dire aux groupes d'ouvriers non qualifiés n'ayant fait aucun apprentissage. Par contre, les industries du livre, du bois, le travail des métaux, qui occupent surtout des ouvriers qualifiés, n'accusent qu'un maximum respectif de 2, 13, et 43 chômeurs, soit, pour ces trois groupes comptés ensemble, 8 %.

Il serait également facile aux instituteurs d'expliquer aux enfants sur le point de quitter l'école ce qu'il faut entendre par *coefficient d'instabilité*. Les instables, dans une industrie, de quelque nature qu'elle soit, ce sont, avant tout, les manœuvres. Un auteur américain a montré — et nous l'avons vu plus haut — que pour augmenter le personnel de 12 usines de 700 unités, il fallait embaucher près de 33 000 ouvriers. La dépense occasionnée par ces mutations étant, en moyenne, de plus de 50 dollars par unité, il s'ensuit que les frais s'élèvent à

plus de 2 000 000 de dollars. Le docteur Collis, professeur d'hygiène à Cardiff, estime que l'instabilité du personnel coûte à l'Angleterre plus de 100 000 000 de livres par an.

Ces chiffres ont-ils besoin d'autre commentaire ?

Qu'on ne craigne pas de dire aux parents que l'argent touché par le manœuvre, de 14 à 18 ans, s'il est souvent une aide passagère pour certaines familles besogneuses, n'en constitue pas moins un danger moral pour de nombreux enfants, qu'il conduit à une sorte d'indépendance prématurée, à des dépenses exorbitantes et stupides, à la satisfaction de passions presque toujours malsaines, pour, finalement, se terminer par la désertion de la famille ; sans oublier que tous ces manœuvres dispersés, d'occupations des plus diverses et disparates, ne peuvent trouver que difficilement le lien professionnel ou moral qui leur permettrait de se grouper en associations professionnelles : d'où difficulté pour eux de présenter et de soutenir leurs revendications professionnelles.

Nous ne parlerons plus de la *criminalité juvénile* dont le développement est prodigieux et qui a sa source dans l'absence de profession, dans le manque de but de vie, qui, fatalement, conduit au vagabondage puis au crime.

Nous ne sommes pas sans entendre une objection à la thèse que nous présentons. Vous nous demandez, à nous instituteurs et à nous parents, d'inciter nos élèves, nos enfants, à faire l'apprentissage d'un métier, de façon à ce qu'ils deviennent, plus tard, des ouvriers qualifiés. Pourtant, on nous répète journellement que plus la vie économique d'un pays se complique, plus la production intensive exige une division du travail, et plus disparaît l'individu dans le facteur économique ; et on ajoute même qu'actuellement, mieux vaut compter sur la machine que sur l'homme et qu'il est préférable de disposer d'un mécanisme sûr, sans âme, il est vrai, que d'un travail qualifié d'où s'échappe l'être entier du producteur. De là à cette idée spécieuse que mieux vaut être manœuvre qualifié, il n'y a, naturellement, qu'un pas.

Mais, attention ! à côté de certains manœuvres, indispensables — nous l'avons dit plus haut — la production exige une foule de mains habiles et de cerveaux puissants pour concevoir et exécuter les machines délicates, puissantes et compliquées qu'auront à manier ces manœuvres, sans compter que ces der-

niers auront toujours besoin, pour obtenir l'optimum de rendement dont ils sont susceptibles, de chefs d'équipe, contremaîtres, etc..., qui, après tout, ne sont que des ouvriers qualifiés.

Et puis, le monde est ainsi fait qu'il y aura toujours des manœuvres : ici, des paresseux qui ne voudront jamais faire d'apprentissage ou même, s'ils en commencent un, qui ne voudront pas se plier à la discipline d'un travail régulier ; là, des jeunes gens que des nécessités économiques inéluctables obligent peut-être, à l'heure présente, à entreprendre de suite un travail rémunérateur ; plus loin, des déficients — physiques, intellectuels ou moraux — qui sont incapables de se livrer au moindre travail qualifié et qui seront trop heureux d'assumer les fonctions plus modestes, mais utiles, toutefois, de manœuvres.

Il nous paraît que les entretiens dont nous n'avons pu ici qu'esquisser la pensée directrice peuvent contribuer à susciter cette mentalité professionnelle qui, aujourd'hui, fait par trop défaut dans notre jeunesse. Nous croyons pourtant que cela ne suffit pas. Ce qu'il faut encore, c'est, pour donner plus de force à cette mentalité, faire disparaître, d'une part, le divorce regrettable qui existe entre le travail manuel et le travail intellectuel ; d'autre part, relever la valeur du travail en général. Si nous n'étions pas limité, nous aimerions, avec Carlyle, Ruskin, Tolstoï, Zola, Pierre Hamp, et bien d'autres encore, glorifier ici l'évangile du Travail. Ne le pouvant pas, nous nous contenterons de tracer les grandes lignes de tout ce qu'un éducateur peut dire à des enfants sur ce point.

« Pour les civilisations orientales, écrit Hanoteaux, le ciel est un vaste sanhédrin, où des vieillards tranquilles discutent sur le néant de la matière et sur les catégories de l'âme. Pour elles, le travail est un mal, c'est une punition, c'est le fils de la vengeance céleste : le Travailleur est un maudit ».

Pense-t-on mieux de nos jours ? Ne rebattons-nous pas les oreilles de nos élèves de cette parole de la Bible : Tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ? Pourquoi donc représenter le travail comme un châtiment infligé à la vie humaine, alors que, comme le dit Proud'hon, « il est toute la vie, la résorption complète des forces diverses et complexes de l'homme qui produit » ?

Elevons-nous contre cette tendance qui proclame que le caractère propre du travail est de punir, d'ennuyer, de tour-

menter celui qui s'y livre. S'il est vrai que le mot travail vient du latin « Tripalium », instrument de torture à trois pieux et a désigné successivement : un supplice particulier, puis toute activité pénible ou douloureuse ; s'il est vrai aussi que le travail est devenu, pour un grand nombre, un objet de mépris ; s'il faut, non sans regret, constater que par une réaction récente quelques ouvriers réclament pour eux seuls le titre de travailleurs et refusent, de ce fait, toute valeur au travail intellectuel, il n'est pas bon d'apprendre aux enfants à « considérer le travail comme une peine, comme un châtiment du destin ». ¹

Parents, instituteurs, disons bien aux enfants qu'il y a autant de beauté à porter la blouse bleue de l'ajusteur qu'à revêtir la jaquette souvent râpée de l'employé de bureau ; qu'il y a autant de noblesse à pousser la varlope qu'à faire la facture la plus compliquée ; qu'il faut faire preuve d'autant d'intelligence et de goût pour façonner un ornement en plâtre que pour dactylographier la plus belle lettre ; qu'il faut autant d'attention, de mémoire et d'imagination pour ajuster deux parties d'acier que pour calquer un modèle plus ou moins difficile et concluons en leur disant qu'en tous cas, il faut autant d'honnêteté, de conscience et de cœur pour satisfaire, comme installateur, aux besoins d'un client, que pour donner, derrière un guichet, des renseignements au public.....

Et surtout que les parents n'aillent pas croire que ce n'est pas aimer son enfant que de lui conseiller un métier, d'où il reviendra, le soir, un peu fatigué et les mains légèrement noircies. Cette fatigue, pourvu qu'elle ne soit pas exagérée — et notre législation du travail est suffisamment généreuse pour qu'il n'y ait point surmenage chez l'enfant — ne peut que lui être salutaire, puisqu'elle est pour lui un signe de vitalité, qu'elle facilite la formation des tissus et qu'elle développe les muscles.

Que les parents soient sans crainte aucune : leur fils ne se plaindra jamais d'avoir, toute la journée, manié le pinceau ou le burin ; il regretterait plutôt qu'ils aient mis, en ne le laissant pas apprendre un métier, un frein à son activité juvénile, à son amour de « tripoter » la matière, à son désir d'être, lui aussi, quelqu'un.

¹ Voir sur ce point notre ouvrage : *Manualisme et Education*, en particulier : « l'Evangile du Travail », pages 29, 37 et le chapitre iv : « le travail manuel et la conscience de l'enfant », pages 74-83.

Idéal professionnel.

Insensiblement, on arrivera ainsi à exalter, dans notre jeunesse, un *idéal professionnel*, chaque futur ouvrier sentant bien que tout travail, qui n'est pas une source de joie, qui ne procure pas de satisfaction, qui ne développe pas les forces et ne répond pas aux aptitudes qu'il possède peut être un véritable tourment.

Dans toutes les enquêtes qui ont été entreprises sur les « idéals d'enfants », rares sont les réponses où il est particulièrement question d'hommes de métier auxquels on voudrait ressembler. L'imagination de l'enfant, nourrie de récits historiques, mythologiques, littéraires, militaires, renforcée par la suggestion puissante de l'habit chamarré d'or ou d'argent ou de la prétendue action d'éclat, vole vers les Foch ou les Jeanne d'Arc, les Guillaume Tell ou les Christophe Colomb, bien moins souvent vers les Gutenberg ou les James Watt, les Bernard Palissy ou les Edison. L'Ecole primaire peut-elle quelque chose sur ce point? Nous le croyons. Que, dans son enseignement — et ceci n'est qu'une conséquence de ce que nous avons avancé au sujet de la mentalité professionnelle — l'instituteur s'efforce de faire comprendre que la valeur de l'homme est fonction non de son uniforme ou de sa fortune, mais du mérite qu'il acquiert par le travail, les qualités de caractère et de cœur dont il fait preuve dans l'exercice de ses fonctions : un homme n'est grand que par ce qu'il fait ; et c'est pourquoi la réponse de la très grande majorité des enfants appelés à se prononcer sur le métier qu'ils voudraient exercer devrait être : *producteur*¹. Nous entendons par là, non pas l'ouvrier continuellement courbé sur sa tâche qu'il considère uniquement comme moyen et à laquelle il pense constamment, comme si elle devait être la seule préoccupation de sa vie, mais l'homme, à la fois l'ouvrier, citoyen et père de famille.

On pourra croire, d'après les explications forcément sommaires que nous venons de donner, que nous demandions à l'Ecole primaire de ne donner qu'une éducation purement utilitaire. Bien que nous fassions nôtre cette pensée de William James que « l'utile est le critérium du vrai », nous n'avons jamais songé

¹ On ne saurait attacher trop d'importance aux biographies d'hommes qui sont « arrivés » par leur travail.

un seul instant à faire de l'utilité — ce mot étant pris dans un sens quelque peu péjoratif — la base de l'enseignement primaire. Ne nous sommes-nous pas élevé tout à l'heure avec force contre certaine tendance à ravalier l'instruction, dès qu'il s'agissait de métiers manuels ? Ce que nous demandons à l'école primaire et — nous ne saurions le proclamer trop haut —, c'est qu'elle reste avant tout, l'institutrice et l'éducatrice de notre jeunesse :

1^o En fournissant aux enfants les *connaissances générales* qui permettront à l'apprenti d'aujourd'hui, l'ouvrier de demain, d'être toujours au-dessus de sa tâche, de se sentir toujours homme et citoyen ;

2^o en leur faisant faire l'apprentissage des *qualités morales* élémentaires qui sont nécessaires dans toute activité, toute vie ;

3^o en exaltant en eux un *idéalisme nouveau* : celui du travail.

Et qu'on ne vienne pas nous accuser de vouloir révolutionner nos méthodes primaires, puisque nous demandons simplement à l'école d'introduire dans son enseignement un peu de souffle pratique, sans lequel il serait inopérant. Certes, nous ne cachons pas que nous aimerions voir pénétrer davantage à l'école le principe d'activité ; mais notre seule excuse est que, ce faisant, nos enfants quittant l'école auraient déjà pris l'habitude du « travail actif » et seraient ainsi mieux disposés, peut-être aussi mieux préparés, à entrer en apprentissage.

D. — De l'aide que peuvent apporter certaines matières d'enseignement à la préorientation professionnelle.

Le calcul. — C'est peut-être un des enseignements qui contribueront le plus à donner à l'enfant l'idée exacte, concrète, du métier qu'il veut exercer.

Que d'exercices utiles sur les salaires, les dépenses d'un ménage, le prix de revient d'une marchandise ! Que de suggestions intéressantes à la vue des petites courbes de travail auxquelles il est si facile d'habituer l'élève : courbes de travail et de salaires du petit commissionnaire, du garçon de courses, de l'ouvrier non qualifié, mêmes courbes relatives à l'ouvrier qualifié ; statistiques de chômage par groupes professionnels, etc..., autant de réalités qu'il importe de faire connaître à l'enfant si l'on ne veut pas qu'il entre incomplètement équipé dans la

vie professionnelle. On remarquera que nous supposons toujours que le manoeuvre ne chôme pas — ce qui, comme nous l'avons montré plus haut, est loin d'être le cas — que l'ouvrier qualifié ne fait point d'heures supplémentaires — ce qui se produit très rarement — que le manoeuvre, malgré la diminution certaine de ses forces physiques, continue à toucher à 50 ans le salaire qu'il recevait à 30 ans, ce qui est plutôt exceptionnel.

Enseignement des sciences naturelles et de la géographie. — La désignation des lieux d'origine des différentes matières premières, les procédés de fabrication, le travail des produits du sol, du sol natal surtout, constituent, dans ces matières, des têtes de chapitres qui peuvent exercer une heureuse influence dans l'orientation professionnelle des enfants.

Si l'enseignement géographique est bien donné, ne devrait-il pas être un de ceux qui éveillerait le plus l'intérêt des enfants pour les métiers sinon locaux, tout au moins régionaux.

Français. — Il va de soi que le rôle prédominant sera joué par l'enseignement du français, qu'il s'agisse d'exercices écrits : dictées, compositions françaises ; d'exercices oraux : lectures, explications de gravures, etc..... Nous ne demandons certes pas que tout l'enseignement, surtout dans les classes inférieures, roule sur le choix de la carrière, car nous ne voudrions pas encourir les deux reproches de : « marotte » ou d' « unilatéralité » qu'on n'a pas manqué d'adresser, à une certaine époque, à certains enseignements spéciaux comme celui de l'agriculture, de l'antialcoolisme, voire même du dessin.

Ce qu'il faut, c'est, dans la dernière année scolaire, surtout, mettre, dans les compositions françaises, l'accent sur l'importance du choix judicieux d'une carrière.

Quant aux dictées, sans perdre le rôle d'exercice grammatical qui doit leur être dévolu, elles peuvent et doivent même revêtir un caractère d'intérêt qui les fassent aimer des enfants. Chez Zola, Ch. Wagner, vous trouverez des pages empreintes du plus bel enthousiasme et qui vous aideront à exalter chez vos élèves l'amour du travail, régénérateur du monde ; il n'est point de romancier contemporain qui ne vous décrive, avec une aisance de langage et une propriété de termes remarquable, une échoppe de cordonnier, une forge de maréchal ou un magasin d'épicier, etc. Citerons-nous à nouveau Carlyle, Ruskin, Tolstoï, Pierre Hamp ?

Nous n'insisterons pas davantage sur la lecture. Selon nous, l'ouvrage de lectures mis à la disposition des élèves sur le point de terminer leur scolarité devrait renfermer la majorité des idées que nous avons exprimées plus haut ; il devrait contenir les plus beaux morceaux de nos écrivains sur la beauté et la noblesse du travail ; il devrait consacrer des pages entières à la biographie de ces humbles qui furent grands, non parce qu'ils eurent la puissance et la richesse, mais parce qu'ils mirent toutes leurs forces à faire leur travail et à le bien faire.

Nous avons dit plus haut ce que nous pensions des *monographies professionnelles* ; nous n'y reviendrons pas. Au reste, il n'est aucune matière d'enseignement qui ne puisse servir à atteindre le but que nous avons assigné à l'orientation professionnelle. La *morale*, l'*histoire* même nous seront du plus sérieux concours...

E. — La physiologie et l'orientation professionnelle.

Dans la monographie pour l'établissement de la fiche physiologique d'O. P. présentée à la Commission nationale d'O. P. par M. le Dr Pottevin, professeur au Conservatoire national des Arts et Métiers et M. le Dr Faillie, chef de laboratoire, voici quelques-unes des généralités que nous lisons et qu'il importe de bien connaître si on veut faire la différence entre les divers examens auxquels doit être soumis l'enfant à orienter ¹.

« Avant d'étudier les méthodes permettant l'établissement de la fiche physiologique, il est nécessaire, disent-ils, de bien saisir la différence existant entre l'examen médical et l'examen physiologique. Un ingénieur cherchant à se rendre compte de l'état d'une machine peut l'écouter tourner, afin de saisir des bruits anormaux ; il peut palper les coussinets pour constater s'il n'y a pas d'échauffement, percuter certaines pièces pour voir s'il n'y a pas de fêlures. Ces examens sont tout à fait comparables à ceux auxquels procède le médecin : auscultation, palpation, percussion.

Mais l'ingénieur peut encore mesurer à l'aide d'appareils la cylindrée de la machine, la pression qui se développe au cours de la détente, la vitesse de rotation, la rapidité d'arrêt et de mise

¹ On trouvera dans la « Bibliothèque d'orientation professionnelle » que nous dirigeons à la « Librairie de l'Enseignement technique », 3, rue Thénard, Paris (5^e) une étude détaillée du Dr Faillie sur la fiche physiologique d'orientation professionnelle (sous presse).

en route, etc., etc.... Ceci peut être comparé à l'examen physiologique, et il est facile de comprendre que ces deux examens, pour utiles qu'ils soient, donnent des renseignements tout différents.

Au cours des diverses mensurations qui vont être faites pour l'établissement de la fiche physiologique, il existe une erreur facile à commettre et qu'il faut éviter à tout prix : c'est de rechercher une précision trop grande dans la mesure des phénomènes biologiques, phénomènes essentiellement variables ; l'approximation à plus de 10 % près ne doit jamais être dépassée au cours de la mesure des constantes physiologiques. »

La fiche physiologique comporte l'examen des principales fonctions : respiration, circulation, système nerveux, ainsi que l'étude de la puissance-musculaire et de l'intégrité des organes des sens.

Elle peut être établie ainsi :

FICHE PHYSIOLOGIQUE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE

Nom :

Age :

Sexe :

Date et heure de l'examen

1. Taille :

2. Poids :

3. Diamètre axillaire { inspiration :
expiration :

Diamètre xyphoïdien { inspiration :
expiration :

4. Capacité vitale :

5. Pouls :

6. Pression artérielle { maxima :
minima :

7. Hémoglobine :

8. Force musculaire { Bras droit { flexion :
extension :
Bras gauche flexion :

9. Réactions psychomotrices { visuelle :
ou auditive :

10. Vision { Acuité visuelle { œil droit :
œil gauche :
Champ visuel :
Vision chromatique :
Vision stéréoscopique :

11. Audition { Acuité auditive :
 { Mesure des époques auxquelles les oreilles sont
 affectées :
 12. Dextérimétrie :
 13. Rapidité motrice
 14. Sens musculaire

A. Donnons ici un exemple relatif à l'étude des organes des sens.

Pour les deux rapporteurs, l'examen de l'œil comportera :

- a) la mesure de l'acuité visuelle ;
- b) la mesure du champ visuel ;
- c) l'étude du sens chromatique ;
- d) l'étude de la vision stéréoscopique.

Mesure de l'acuité visuelle.

« L'acuité visuelle est l'inverse de l'angle limite permettant à un œil de distinguer deux objets. L'acuité visuelle d'un œil est égale à 1 quand l'œil considéré a un angle limite égal à une minute.

Dans ces conditions, on voit que l'acuité 0,5 est celle d'un œil dont l'angle limite est 2 minutes, etc....

On se sert, pour mesurer l'acuité visuelle, d'échelles optométriques dont la plus pratique est celle de Parinaud.

Ce sont des échelles portant des lignes de caractères d'imprimerie dont la grandeur a été déterminée de manière qu'un sujet, placé à 5 mètres d'elles, puisse les voir sous différents angles. La ligne des caractères les plus fins correspond à un angle de vision de une minute, donc à une acuité visuelle de 1.

Dans l'échelle de Parinaud se trouvent les valeurs décimales des acuités visuelles, mais les lignes correspondant à une acuité de 0,9 et de 0,7 ont été supprimées comme inutiles. Par contre, on a ajouté celle qui correspond à 0,15. Et ceci pour la raison suivante : presque toutes les professions peuvent s'exercer avec une acuité visuelle moitié de l'acuité normale. Beaucoup de métiers peuvent encore s'exercer avec une acuité visuelle de 0,15. Mais l'acuité visuelle de 0,1 ne permet presque aucun usage de l'œil, sauf la direction grossière.

On voit immédiatement l'importance de la détermination précise des faibles acuités visuelles. Pour elles on pourra toujours se tirer d'affaire en considérant la ligne immédiatement plus fine

que celle que peut lire le sujet et en faisant approcher le sujet jusqu'à ce qu'il la lise. On aura aisément l'acuité visuelle qui correspond à la lecture à la distance observée.

Soit, par exemple, la ligne correspondant à l'acuité visuelle 0,2 déchiffrée à 4 mètres au lieu de 5, l'acuité visuelle correspondante sera 0,16, etc....

Pour cette mesure, le tableau doit être très éclairé. Le sujet doit être placé à 5 mètres de l'échelle. On étudie chaque œil séparément, le sujet masquant l'autre œil avec sa main qui ne doit pas le comprimer.

Mesure du champ visuel.

Le champ visuel a pour étendue la région de l'espace où doit se trouver un corps pour que l'œil, étant dans une position déterminée, ce corps puisse être perçu.

On peut, pour étudier le champ visuel, se servir du campimètre ou du périmètre. Mais, plus simplement, on place le sujet à une distance égale à la longueur du bras de l'opérateur; on lui *demande de fixer*, avec l'œil étudié, le nez de l'opérateur; celui-ci décrit avec son bras, placé du même côté que l'œil étudié, une vaste circonférence, s'arrêtant de temps à autre, pour demander au sujet combien de doigts il lui présente.

On a ainsi une idée suffisante du champ visuel de chaque œil du sujet, les doigts de l'opérateur devant être un dans toutes les positions du bras. En cas de rétrécissement du champ visuel on devra alors l'étudier avec le périmètre.

Examen de la vision chromatique.

On sait qu'il existe des individus qui perçoivent mal les couleurs, ou même qui ne les perçoivent pas du tout. La non perception des couleurs est fort rare, par contre on rencontre assez fréquemment des sujets qui ne voient pas une couleur, le rouge ou le vert, par exemple. D'autres individus ne voient les couleurs que sous une forte saturation, c'est-à-dire quand elles sont très foncées.

Pour reconnaître ces sujets, on se sert des écheveaux d'Holmgren, écheveaux de laines de toutes couleurs, avec des degrés de saturation allant du blanc à la teinte la plus foncée que puisse donner la teinture.

L'étude de la vision des couleurs comporte deux épreuves :

une épreuve de réassortiment (a) et une épreuve de classement (b).

- a) La première épreuve consiste à présenter quatre laines de couleurs très différentes (bleu, vert, jaune, rouge) et de demander à l'enfant de retrouver dans une deuxième collection les mêmes couleurs.

Cette épreuve permet d'éliminer les sujets dont le sens chromatique est vicié par une couleur donnée.

- b) On présente ensuite au sujet, tous les écheveaux d'une même couleur et on lui demande de les classer des plus clairs aux plus foncés. Une interversion dans cette gamme de trois écheveaux dénote une dyschromatocie.

Étude de la vision stéréoscopique.

On sait que la vision binoculaire nous donne la notion du relief par le fait que les deux images d'un même objet dans les deux yeux ne sont pas vues exactement de la même façon.

Pour l'étudier, un moyen très simple consiste à utiliser le stéréoscope Pigeon. Cet appareil est constitué par deux échelles placées de part et d'autre de la base d'une cloison triangulaire, portant un miroir, fixé sur une de ses faces et son sommet. Le nez du sujet est placé au sommet de la cloison. Une figurine « passe-boules » est placée à droite de la cloison médiane, vis-à-vis d'une graduation de l'échelle droite. Avec la main gauche, du côté gauche, le sujet déplace, en fixant le passe-boules, une petite circonférence qu'il doit placer dans la bouche du passe-boules.

La graduation de l'échelle de gauche sur laquelle est fixée, en fin d'opération, la tige supportant la petite circonférence, doit être la même que celle de l'échelle de droite, correspondant à la bouche du passe-boules, si la vision stéréoscopique est normale.

Un écart de deux divisions indique une viciation importante de la vision stéréoscopique.

B. Étude de l'ouïe.

Cette étude fort délicate comporte :

- 1^o La détermination de l'acuité auditive ;
- 2^o La mesure de la différence des époques de perception.

L'*acuité auditive* d'une oreille est définie par le plus faible son perceptible par cette oreille.

Aucune assimilation ne peut être faite avec l'acuité visuelle, celle-ci s'adressant au sens des formes, ce qui n'a rien de commun avec les déterminations d'intensité de sons pour l'oreille. La détermination de l'acuité auditive est, au contraire, tout à fait comparable à celle du seuil de la sensation lumineuse brute en optique.

Il y a des sourds qui présentent des lacunes pour certains sons, tout en entendant des sons plus hauts ou des sons plus bas. Dans ces conditions, il n'existe pas d'acoumètre ayant une valeur reconnue, et il faut s'en tenir à l'épreuve de la montre et de la voix chuchotée.

Il faut tenir compte, dans cette épreuve, de l'inertie de l'ouïe. En effet, on ne détermine pas le même seuil auditif quand on procède par éloignement ou par rapprochement de la source ; dans ce dernier cas, le seuil est notablement plus éloigné que dans le premier.

Le sujet placé au milieu de la salle d'examen, et l'oreille non étudiée étant obturée avec le doigt, on approchera de lui sur une ligne passant par ses deux oreilles, une montre et l'on déterminera la distance à laquelle il commencera à en percevoir les battements. Pour chaque oreille, cette étude sera recommencée trois fois, et le chiffre trouvé sera comparé à la moyenne des chiffres, déterminée dans les mêmes conditions sur des sujets dont on n'avait pas lieu de suspecter l'acuité auditive.

L'audition de la voix peut être étudiée, sinon avec précision, du moins avec une approximation suffisante. L'opérateur doit s'habituer à modérer sa voix de manière à être entendu juste par un sujet sain placé à un point déterminé de la salle, lui-même se trouvant en un autre point également déterminé. Il appréciera alors l'intensité du son qu'il sera obligé d'émettre pour être entendu de son sujet, et il pourra, comme dans la première épreuve, classer les ouïes en très bonnes, assez bonnes, médiocres et mauvaises.

Étude de la différence des époques de perception.

Cette étude présente un grand intérêt au point de vue de la situation des sources sonores par rapport au sujet.

Elle se fait à l'aide d'un long tube (2 mètres environ), de

caoutchouc, relié aux oreilles du sujet à l'aide de deux embouts de verre.

Le sujet ayant les yeux fermés :

« L'opérateur frappe sur la table, d'une main, avec un doigt, le tube reposant à plat sur l'autre main. Le sujet indique chaque fois quelle est l'oreille qui a perçu le choc la première. On cherche par tâtonnement le point où le sujet devient indécis, et ce point doit coïncider avec le milieu du tube, si l'enfant ne présente aucun trouble dans la différence des époques de perception. »

E. Le rôle du médecin en orientation professionnelle.

Comme nous l'écrivions déjà dans l'Annuaire de 1918 (p. 103), il convient d'accorder à l'examen médical en vue de l'O. P. une place primordiale. Les médecins eux-mêmes l'ont compris et nombreux sont ceux qui, à l'heure actuelle, se spécialisent, en France, en orientation professionnelle. Citerons-nous les Drs Leclercq et Vielledent à Lille, le Dr Mazel à Lyon, le Dr Boureau à Tours, les Drs G. Paul-Boncour et Laufer à Paris ? Ces deux derniers, en particulier, apportent à l'étude du problème une attention soutenue et une compétence éclairée qui nous invitent à résumer leurs conceptions, d'autant plus, d'ailleurs, que, membres de la Commission nationale d'O. P., ils ont été chargés du rapport sur la fiche médicale d'O. P.¹.

D'après eux, cette fiche doit satisfaire à quatre sortes de conditions :

1^o enregistrer l'ensemble des conditions susceptibles de masquer ou d'entamer les aptitudes, à savoir :

- a) habitudes d'hygiène personnelle (alimentation, boisson, sommeil, sports, etc.), ainsi que l'hygiène du milieu familial (aération...);
- b) prédispositions héréditaires ou acquises ;
- c) maladies ou troubles constitués et durables, parmi lesquels les deux auteurs distinguent « les contre-indications absolues s'opposant au choix du métier et les altérations plus légères qui, sans réaliser des conditions immédiatement rédhitoires, constituent surtout des menaces pour l'avenir. »

¹ On trouvera dans l'« Orientation professionnelle du point de vue particulièrement scolaire » (Librairie Delagrave, 1924, une bibliographie des travaux des D^{rs} R. Laufer et G. Paul-Boncour sur l'O. P.).

2° servir de guide au médecin, en présentant « une nomenclature mise à jour, un inventaire détaillé, aussi complet que possible, des investigations nécessaires. » Que l'on n'objecte pas la multiplicité des rubriques, disent les deux rapporteurs : le médecin n'aura pas à les étudier toutes au même degré ; « il restreindra son examen comme il l'entendra ; il s'arrêtera sur les organes qui interviennent ou sont sollicités dans le métier ou le groupe de métiers choisi, et passera plus rapidement sur les autres. N'en est-il pas de même de tout examen clinique ? Mais il aura sous les yeux, nous le répétons, toutes les conditions qui peuvent constituer des impedimenta, et il ne risquera pas de commettre d'omissions regrettables ».

3° prévoir des examens ultérieurs des sujets et indiquer l'évolution des symptômes déjà notés, sous l'influence, soit de la croissance, soit du travail ou du milieu professionnel.

4° comporter, parmi ses conclusions, les indications pratiques pouvant servir au conseiller d'orientation, si le médecin ne remplit pas lui-même ce rôle.

Voici, d'ailleurs, les conclusions retenues par les Drs Laufer et Paul-Boncour et adoptées par la Commission nationale d'O. P. :

1° L'état du sujet nécessite-t-il un examen spécial ?

2° Le développement biologique du sujet correspond-il à son âge chronologique ?

3° L'état du sujet nécessite-t-il un traitement préalable :

Avant d'être examiné au point de vue psychique ;

Avant d'être examiné au point de vue physiologique ;

4° Le métier désiré peut-il être accompli sans inconvénients actuels ou futurs ?

5° Un traitement préalable à l'apprentissage ou concomittant est-il indiqué ?

6° Si le ou les métiers choisis ne conviennent pas, quel genre d'occupations serait préférable médicalement, pour corriger ou ne pas aggraver une défectuosité, pour favoriser le développement local ou général ?

Nous pourrions ajouter à la quatrième question, disent-ils un certain nombre d'autres questions que nous avons rencontrées dans diverses fiches médicales :

L'état de l'enfant lui permet-il d'exercer un métier d'activité pénible, de porter des fardeaux plus ou moins lourds, de travailler debout, etc....

Mais, ces questions qui seraient multipliables indéfiniment et forcément incomplètes, se déduisent des exigences diverses des professions. Le médecin, avant de répondre à la quatrième question, devra, en effet, consulter ces exigences. Néanmoins, si l'on croit utile d'ajouter quelques questions de cette nature, nous pouvons insérer celles-ci :

Enfant plus apte à des travaux de force, lents ou rapides ?

Type plus apte à des travaux de souplesse ?

Type indifférent ou apathique ?

Type inapte aux travaux exécutés à l'air confiné, aux poussières, à l'humidité, aux travaux toxiques ?

Type inapte à la marche, à la station debout ou à la sédentarité ?

Type inapte au port des fardeaux, ou aux travaux nécessitant des positions courbées ou penchées (colonne vertébrale, troubles dyspeptiques, etc...) ?

Type inapte aux professions exigeant des mains sèches ?

Type inapte aux professions excluant le vertige (échelles, échaffaudages, etc...) ?

Type inapte aux professions incompatibles avec une vision défectueuse, même corrigée ?

Type inapte aux professions incompatibles avec une audition défectueuse ?

FICHE MÉDICALE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE¹

Date de l'examen :

Nom et prénoms de l'enfant :

Né le :

Adresse :

A Paris, depuis :

Métier désiré :

Antécédents héréditaires :

Père (Nationalité et état de santé)

Mère (Nationalité et état de santé)

(grossesse, accouchement)

Antécédents collatéraux :

Antécédents personnels :

Né à terme ?

(Poids à la naissance) :

1^{re} enfance : a marché à

a parlé à :

¹ Due à l'obligeance des D^{rs} R. Laufer et G. Paul-Boncour, que nous sommes heureux de pouvoir remercier ici.

	II ^e enfance :
	Affections ou troubles :
	Antécédents de tuberculose (ganglions, supurations, fistule, pleurésie, hémoptysie) :
<i>Hygiène du logement :</i>	Aération et ensoleillement, humidité, encombrement
<i>Hygiène personnelle :</i>	Alimentation
	Sommeil
	Boisson
	Tabagisme
	Habitudes de propreté
	Sports
	Excès divers
	Contacts bacillaires anciens, récents ou actuels et durée des contacts
EXAMEN MÉDICAL :	EXAMENS COMPLÉMENTAIRES :
<i>Taille debout :</i>	Rapport du poids à la taille ...
<i>Taille assise :</i>	
<i>Poids :</i>	
<i>Habitus.</i>	
Faciès	
Esthétique	
Musculature	
Obésité ou maigreur	
Etc.	
<i>Puberté.</i>	
Début	
Notation de l'évolution	
Pilosité, règles	
<i>Peau et cuir chevelu.</i>	
Transpiration mains	Autres anomalies
» pieds	
Eruptions ou tendance	
Sensibilité	
<i>Ganglion périph.</i>	
Cervic.	
Angulo-max.	
Sous-max.	
Axill.	
Inguin.	
<i>Bouche.</i>	Goût
<i>Dents et gencives.</i>	
Etat de la dentition	Evolution de la dentition
Etat des gencives	Stigmates dentaires

Rhinopharynx.

Corysas (fréquence)
 Epistaxis (fréquence)
 Perméabilité nasale
 Complète ou incomplète
 Etat pharyngé, fréquence des
 pharyngites
 Amygdales.....
 Végétations

Odorat
 Dyspnée d'origine nasale

Larynx.

Affections
 Fragilité

Thorax et ceint. scapul.

Configur.
 Réseau veineux
 Déformations

Périmètre
 Ampliation (Xyphoïdienne) ...
 Spirométrie

Poumons, plèvre et bile.

Affections
 Fragilité
 Insuffisance respiratoire
 Dyspnée
 Signes d'adénop. tr. bronch. ...

Nombre de mouvements resp....
 Avant effort
 Après effort
 Insuffisance diaphragmatique...

Cœur et péricarde.

Affections
 Palpitations
 Arythmie

Penser à l'arythmie respiratoire,
 qui est physiologique chez
 l'enfant

Vaisseaux périph.

Pouls
 Varices ou tendances
 Troubles circulatoires des
 extrémités

Pression artérielle
 Pulsations après un exercice ...
 Durée du retour à l'état d'équi-
 libre
 Même recherche pour la pres-
 sion artérielle.....

Paroi abdominale.

Musculature
 Abdomen gros, plat, dur
 Etat de l'anneau inguinal
 Hernies
 Palper abdominal profond

Réseau veineux
 Tuberculose péritonale.....

Estomac.

Appétit
 Digestions
 Troubles d'origine dyspeptique
 Vertiges, céphalées, noncha-
 lances, irritabilité, etc.

Intestins.

Troubles intestinaux
 Hémorroïdes

Foie.

Troubles hépatiques

Système osseux et articulat.

Mauvaises attitudes

Déformation

Souplesse

Colonne vertébrale.

Autres affections

Membres.

Conformation de la main

Malformations ou anomalies des
membres supérieurs

Id. des membres inf.

Pied plat ou tendance

Articulations

Souplesse articuloire

Longueur des bras

Acrémion - extrémité médus ...

Envergure

Hauteur du pubis

Système nerveux.

Elocution facile

Troubles de l'élocution

Vertiges

Troubles de la motilité

(Paralysie), contracture, atro-
phie, tremblement, agitation,
tics, onychophagie, spasmes
.....Sensibilité (tendance aux né-
vralgies, aux céphalées)

Autres troubles

Réflexes pupillaires

Autres réflexes

Troubles de coordination

Sympathicotomie

Vagétomie

Troubles psychiques.

Emotivité

Tr. en rapport avec des alté-
rations organiquesAnomalies psychiques et carac-
térielles*Système génito-urinaire*

Ectopie testiculaire

Incontinence et troubles de la
miction

Analyses d'urines

Varicocèle

Hydrocèle

Atrophie

Kyste du cordon

Troubles vésicaux.....

Autres déficiences.....

Albuminurie orthostatique

*Thyroïde et glandes à sécré-
tion interne.*

Hypothyroïdisme

Hyperthyroïdisme

Autres glandes à sécrétion in-
terne

*Vision séparée de chaque œil
et binoculaire*¹

Affections oculaires
 Annexes
 Acuité et troubles de réfraction
 Chromatisme
 Champ visuel

Vision binoculaire (stéréoscope,
 diploscope)
 Sensibilité à la lumière vive ...
 Sensibilité à l'application pro-
 longée
 Acuité à la lumière vive
 » à la pénombre
 » dans l'obscurité (hémé-
 ralopie)

*Audition*¹ *de chaque oreille*

Oreille externe
 » moyenne
 » interne

Acuité¹

Sensibilité au bruit
 Continue
 Violente

Autres particularités

EXAMENS DE SPÉCIALISTES

.....

III. UNE MÉTHODE ORIGINALE D'ORIENTATION
PROFESSIONNELLE

D'aucuns — et leur nombre commence à augmenter — estiment qu'il y aurait intérêt, avant de conseiller un métier à un enfant, de le mettre en contact direct avec les matières premières qu'il sera susceptible de travailler plus tard, avec une série de métiers qu'il pourra être à même d'exercer. Il faut, dit M. Gaillard, président de la Commission administrative des Ateliers-Ecoles préparatoires à l'Apprentissage, « sans fatigue excessive, par le contact direct avec les attraits ou les difficultés de professions groupées à dessein, donner aux enfants, avec le goût du travail manuel intelligent, les moyens de mettre en lumière leurs aptitudes naturelles, de les développer par des exercices méthodiquement gradués, de faciliter ainsi le choix d'une profession et même d'en commencer la préparation. »

Empruntons, du reste, à M. Gaillard, les principes de l'organisation générale et de la méthode de ces « Ateliers-Ecoles » —

¹ Voir fiche physiologique.

principes qu'il a exposés au « Congrès international de l'Enseignement technique de Charleroi, mai 1925 » ¹.

« Ces ateliers, actuellement, sont au nombre de six et, dans l'ensemble, peuvent recevoir environ 1000 élèves (annexe V).

Avant de passer dans l'industrie ou le commerce, les élèves y font un séjour qui varie de 6 à 18 mois.

Pendant les six premiers mois, ils accomplissent des stages dans divers ateliers afin de s'éclairer dans le choix d'une profession en tenant compte de leurs goûts et de leurs aptitudes propres.

L'expérience a démontré l'excellence de cette méthode d'orientation et de sélection. Telle jeune fille, entrée pour devenir couturière, après s'être montrée inhabile aux travaux de coupe, couture, lingerie et mode, a trouvé sa voie dans la fourrure où elle se révèle excellente ouvrière. Tel jeune homme inscrit comme menuisier, a été attiré par les travaux de la ferronnerie ; tel autre venu apprendre le métier de tailleur, maladroit aux travaux de l'aiguille, s'est montré dans, le cartonnage, un élève habile.

Ainsi chacun, après essai, suivant son intelligence, sa force physique, ses aptitudes manuelles et ses goûts, choisit la profession dans laquelle il est susceptible de réussir.

Ce choix fait, les élèves sont spécialisés pendant un temps qui, en principe, varie de six mois à un an, mais ne dépasse jamais une année, le but étant de placer le plus rapidement possible les jeunes gens dans l'industrie. Cette spécialisation, dirigée suivant des méthodes rigoureuses constitue une préparation directe à l'apprentissage de professions ayant entre elles certaines affinités.

Pendant toute la durée du séjour à l'Atelier-Ecole l'instruction générale n'est pas négligée. Orientée vers des buts pratiques et appliquée aux besoins de la profession, elle se poursuit à raison d'environ deux heures par jour, sur huit heures de travail effectif. L'enseignement du français a pour objet de donner les éléments indispensables aux enfants retardés, de confirmer les connaissances des élèves moyens, de l'étendre pour ceux qui en ont les aptitudes et, en même temps, de donner le goût de l'étude personnelle, de fortifier la moralité, de faire comprendre la dignité du travail. Par le choix des exercices, on s'efforce de maintenir cet enseignement dans le cadre professionnel. L'enseignement du calcul est conçu dans un esprit essentiellement pratique : il s'agit de rompre les élèves aux opérations courantes de calcul, à l'application des formules simples, par des exercices dont les données, aussi exactes

¹ Voir sur ce même sujet : « L'Orientation professionnelle et le préapprentissage en France ». (*Revue internationale du Travail*, 1926.)

que possible, sont empruntées aux diverses professions vers lesquelles se dirigent les élèves. Le dessin enfin, sous les formes particulières à chaque profession, géométrique ou artistique, tient une large place et précède tous les exercices manuels..... »

Il n'est peut-être pas sans intérêt de relever ici quelques-uns des résultats obtenus dans ces « Ateliers-Ecoles » — dont nous donnons la liste en annexe — : on a constaté que l'enfant, « transplanté dans un milieu qui n'est plus l'école, mais qui n'est pas encore l'atelier, perçoit les relations qui existent entre les connaissances théoriques qu'on lui distribue et les nécessités de la vie pratique ; qu'au moment où il a hâte de pénétrer l'avenir il trouve plus facilement, grâce à l'institution des « Ateliers-Ecoles » la direction qui convient le mieux à ses facultés ; que, dans la période d'inquiétude et de recherche qu'on peut placer entre 13 et 14 ans, on contribue ainsi à éclairer son chemin et à fixer ses idées ; que la première ébauche qu'on donne ainsi à l'apprentissage du métier lui fait aimer le travail ; qu'il prend conscience de sa force et qu'après une année de préparation ainsi comprise, il est armé physiquement et moralement pour entrer à l'atelier et faire un apprentissage rapide ».

IV

L'orientation professionnelle scolaire.

Il ne nous appartient pas d'exposer ici le problème de ce qu'on est convenu d'appeler l'Ecole unique qu'a présenté, d'ailleurs, si complètement, le distingué directeur de l'Annuaire, M. J. Savary, en 1921. Qu'il nous soit néanmoins permis d'en dire quelques mots, tant il est vrai qu'une Ecole unique n'est possible qu'après une orientation rationnelle des enfants.

Répondons, tout d'abord, à une objection que n'ont pas manqué de faire les détracteurs de l'Ecole unique. Pour eux, l'orientation-sélection n'aurait qu'un but : découvrir, au sein des masses scolaires, toutes les intelligences remarquables pour les diriger ensuite vers les hautes fonctions administratives, les emplois dits intellectuels, les carrières libérales. Conséquemment, ils ajoutent — non sans ironie — que cette sorte d'épuration ne peut avoir qu'un résultat : à savoir l'éloignement du

monde de la production des forces intelligentes qualifiées qui constitueront et les cadres et les contingents de notre armée du travail, but primordial pourtant, de l'orientation professionnelle. Leur conclusion — vous le devinez — c'est que l'avenir de tous les aptes aux hautes fonctions n'est pas désirable et que mieux vaut s'en tenir au statu quo, qui permet le filtrage de quelques privilégiés et laisse le soin à la fortune, à la tradition, à la recommandation, au hasard de répartir les activités humaines.

Un mot de réponse ! Les partisans de l'Ecole unique n'ont jamais prétendu — à ce que nous sachions — que l'accession des bien-doués devait, inévitablement, se faire, dans la majorité des cas, en dehors de la catégorie sociale à laquelle appartiennent ces bien-doués. Ils savent, aussi bien que tous autres, qu'une démocratie a besoin, dans chaque catégorie sociale, dans chaque classe professionnelle, d'une *élite* économique intellectuelle et morale qui aurait intérêt à se recruter parmi les meilleurs de cette classe. Jamais ils n'ont dit qu'ils poursuivaient, au sein de chaque classe, un nivellement qui conduirait, non pas à une démocratie saine, mais à une médiocratie sans force, facilement suggestible aux influences extérieures et qui amènerait aisément une autocratie puissante.

Le problème de l'élite se pose tout aussi bien à l'esprit des défenseurs de l'Ecole unique qu'à celui de ses adversaires. Si, pour ces derniers, une fausse conception de l'élite ne leur fait considérer les professions libérales que comme naturellement et uniquement réservées aux enfants intelligents, à ceux qui montrent quelque supériorité, les premiers estiment — non sans raison — qu'il y a autant de formes de l'élite qu'il y a de directions pour l'activité sociale, et ils parlent non plus de l'élite tout court, mais des élites — comprenant par là aussi bien l'élite industrielle que commerciale, l'élite agricole que militaire, restant bien entendu qu'il ne peut être nullement question de subordination, mais bien plutôt de *coordination de ces élites*.

Ces élites, nous les découvrirons par une orientation-sélection rationnelle faite à l'entrée des établissements scolaires préparant à l'exercice des diverses « fonctions » d'un pays. C'est ce qu'a compris l'« Association française pour l'avancement des sciences » qui, pour son Congrès de Lyon (1926) a mis la question suivante à l'ordre du jour : Comment se fera l'orienta-

tion des enfants vers les établissements scolaires qui doivent les préparer à leur future profession ?

Pour amorcer cette question, voici le questionnaire qu'à la demande de cette « Association » nous venons d'établir.

1° *Faut-il tenir compte des goûts de l'enfant ? Dans quelle mesure ? Comment connaître ces goûts ? (le mot étant synonyme de : intérêts passagers, caprices, etc.).*

2° *Comment connaître la direction des intérêts profonds de l'enfant ? Quelles observations le maître peut-il faire sur ce point ?*

Quelles matières d'enseignement se prêtent le plus à cette connaissance des intérêts ?

Quels intérêts doivent, à votre avis, se manifester pour orienter l'enfant :

- a) *vers les établissements d'enseignement préparant aux carrières professionnelles,*
- b) *aux carrières administratives,*
- c) *aux carrières d'enseignement,*
- d) *aux études secondaires — susceptibles de préparer à un enseignement supérieur.*

3° *Etant donné que les aptitudes doivent jouer un rôle primordial, pouvez-vous établir, indépendamment des aptitudes professionnelles nécessaires pour l'exercice de chaque métier, de chaque profession :*

- a) *Celles des aptitudes physiques qui sont indispensables pour l'étude,*
- b) *Celles des aptitudes intellectuelles qui sont indispensables pour l'étude,*
- c) *Celles des aptitudes morales qui sont indispensables pour l'étude,*
- d) *Celles des aptitudes psychologiques qui sont indispensables pour l'étude,*
- e) *Celles des aptitudes sociales qui sont indispensables pour l'étude.*

Comment déterminerez-vous ces aptitudes :

- a) *par l'observation psychologique ?*
- b) *par l'expérimentation ?*

Dans le premier cas, pourriez-vous indiquer :

- a) *les matières d'enseignement,*
- b) *les activités (scolaires, extra-scolaires)*

qui vous ont aidé à cette détermination ?

Dans le second cas, pouvez-vous donner quelques tests qui vous ont permis de vous faire une idée des aptitudes de l'enfant ?

4° *Quelle quantité de connaissances estimez-vous devoir posséder par l'enfant de 11 ans à orienter vers un des établissements d'enseignement précités ?*

Estimez-vous qu'à cet âge, il faille attacher plus d'importance à la qualité qu'à la quantité des connaissances ?

5° *Comment concevez-vous le mode de passage du I^{er} degré au II^e degré :*

- a) *par un examen de connaissances,*
- b) *par un examen d'aptitudes,*
- c) *par un examen mixte ?*

Pouvez-vous donner des exemples de ces trois sortes d'examens ? (détaillés).

6° *Si vous admettez l'examen mixte (connaissances et aptitudes), quel rôle attribuez-vous au livret scolaire ?*

Comment le concevez-vous (pour 1, 2 ou 3 années avant la sortie) ?

Sous quelle forme aimeriez-vous voir porter les appréciations (note chiffrée, impression d'ensemble, qualificatif à souligner...)

7° *Avez-vous connaissance d'expériences tentées à l'étranger ? Si oui, pouvez-vous en faire l'objet d'un rapport détaillé ?*

8° *L'orientation scolaire à 11 ans doit-elle être considérée comme définitive ?*

Si non, quelles observations peut faire le maître au cours de la I^{re} année :

- a) *pour vérifier que l'enfant se développe bien dans le sens des aptitudes qui ont été déterminées,*
- b) *pour noter telles contre-indications (ou indications) d'ordre physique, intellectuel, moral ou social qui faciliteront une réorientation.*

9° *Points de vue dont il n'a pas été parlé dans ce questionnaire.*

On voit de suite qu'en ce qui concerne ce questionnaire, nous avons mis l'accent sur les *examens* qui, selon nous, doivent perdre leur caractère traditionnaliste.

Quelques essais intéressants, dans ce sens, seraient à signaler, principalement en ce qui concerne l'admission des jeunes gens dans les Ecoles professionnelles. Nous demandons la permission à nos lecteurs de leur résumer :

- a) *comment se fait l'admission des jeunes Parisiens à l'Ecole Boule¹ ;*

¹ L'Ecole Boule, écrit le « Bulletin de l'Office d'orientation professionnelle de la Banlieue-Ouest » est devenue le centre le plus actif de l'apprentissage des industries de l'ameublement. Elle donne aux corporations du meuble, du bronze, de la gravure et de l'orfèvrerie les jeunes gens avertis, excellents artisans ou décorateurs, que l'industrie demande chaque jour davantage.

b) comment sont conçus les examens d'entrée à l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de Tourcoing.

1° En ce qui concerne l'*Ecole Boulle*, voici la note que nous a remise dernièrement le distingué Directeur de cet établissement : M. Fréchet.

« Pour assurer au mieux le classement des candidats prenant part aux concours d'admission à l'Ecole Boulle, nous avons conçu l'organisation et la correction des épreuves comme suit :

1° *Français* : une dictée

0 faute 10 points

1 faute enlève 1 point

des interrogations :

a) sens des mots ;

b) étymologie ;

c) grammaire ;

d) deux lignes de rédaction pour indiquer le sens d'une phrase.

10 points sont accordés à l'ensemble des questions suivant un barème établi à chaque concours.

Une telle épreuve peut être impartialement corrigée et les chances d'erreur de jugement sont minimales.

Cette épreuve est corrigée par un seul professeur.

2° *Calcul* : Deux problèmes.

Autant que possible ces problèmes comportent deux catégories d'interrogations : 1° un problème assez simple ; 2° un problème qui contient une petite difficulté d'intelligence.

Les énoncés sont conçus de manière à ce que la solution comporte plusieurs petits problèmes séparés, indépendants, de manière à ce que l'on puisse les noter à chaque stade de la solution et des opérations.

Il convient d'éviter qu'une seule erreur d'opération ou de jugement, au début, oblige à donner 0.

Cette épreuve est corrigée par un seul professeur.

3° *Dessin linéaire* : Une rosace avec entrelacs comprenant des figures à tracé simple, polygones, étoiles, combinés de tracés au compas.

Le dessin est exécuté au crayon, demi dur, mine de plomb et contient une partie régulièrement hachurée.

Ce travail est jugé séparément par quatre professeurs :

1° Exactitude des côtes (mesurées en plusieurs points à l'aide d'une pige) ;

2° Pureté du trait — hachures ;

3° Parallèles, intersections ;

4° Logique et activité.

Avant la correction de cette épreuve, le professeur de géométrie, président de la Commission, décide avec ses collègues des points limites sur lesquels chaque membre du Jury localisera son jugement. Chaque correction donne un maximum de 5 points : total 20. J'ai constaté, après correction, que les notes définitives étaient, dans l'ensemble, très judicieuses et impartiales.

4° *Dessin à vue :*

Il est impossible de juger sans erreur 800 dessins à vue en les classant par comparaison.

Nous avons été, dans l'ensemble, très satisfaits de la méthode ci-contre qui est analytique.

Le sujet choisi comporte un ou plusieurs objets ou solides de révolution et un ou plusieurs objets parallépipédiques. Ceci pour obliger au tracé des ellipses et au tracé des fuyantes. L'un des objets, au moins, est coloré, et l'ensemble comporte des valeurs différentes.

Jugement : Le Jury comprend quatre Commissions qui notent séparément :

1° Formes extérieures et proportions : de 1 à 10 points ;

2° Perspective des fuyantes et des ellipses : 1 à 10 points ;

3° Couleurs et valeurs : de 1 à 10 points.

La quatrième Commission, présidée par le Directeur de l'Ecole, assisté de professeurs qualifiés, juge du « Sens artistique ».

Chaque épreuve est examinée et la Commission recherche les dessins qui témoignent d'un véritable tempérament artiste. Les notes données par cette Commission sont extrêmes : 10, 9-8 ou 0-2-1.

Après le total effectué et divisé par 2, les épreuves sont classées par notes et une dernière fois examinées par la quatrième Commission, laquelle vérifie si les 200 premiers travaux sont judicieusement classés. »

2° Le Directeur de l'Ecole pratique de Commerce et d'Industrie de *Tourcoing*¹, M. Dupin, estime que les épreuves d'ap-

¹ L'Institut Colbert de Tourcoing constitue une réalisation très intéressante de l'Ecole unique pour adolescents, puisqu'il comprend, sous une même direction :

- a) des classes préparatoires ;
- b) une école primaire supérieure ;
- c) une école pratique de commerce ;
- d) une école pratique d'industrie ;
- e) des cours professionnels obligatoires pour apprentis du commerce et de l'industrie ;
- f) des cours de perfectionnement professionnel pour ouvriers et employés.

titudes peuvent être « une adaptation des méthodes d'orientation professionnelle aux conditions particulières du recrutement des Ecoles professionnelles ». Jusqu'en 1921, le concours d'admission à l'établissement qu'il dirige était limité à des épreuves de français et d'arithmétique. A partir de cette date, il comporte deux séries d'épreuves :

- a) les épreuves habituelles dites de connaissances ;
- b) les épreuves d'aptitudes : attention visuelle, calcul rapide, mémoire des formes, habileté manuelle appliquée au dessin ¹.

Quels furent les résultats de ce premier essai ? Pour les mettre en évidence, M. Dupin fit établir la corrélation existant entre le classement des deux premiers trimestres d'une part et le classement des épreuves d'aptitudes, d'autre part, savoir :

- a) corrélation entre le classement semestriel et le classement des épreuves de connaissances ;
- b) corrélation entre le classement semestriel et le classement des épreuves d'aptitudes ;
- c) corrélation entre le classement semestriel et le classement des épreuves de connaissances et d'aptitudes.

Le résultat de cette première comparaison — sur laquelle on nous permettra de ne pas insister — « semble favorable à la combinaison des épreuves d'aptitudes et des épreuves de connaissances. »

Les tableaux suivants, donnés par M. Dupin, viennent confirmer cette première constatation.

A. Elèves dont le mauvais classement aux épreuves de connaissances a été rectifié par les épreuves d'aptitudes.

Nom.	CLASSEMENT		
	Connaissances (sur 119 élèv.)	aptitudes (sur 119 élèv.)	Semestriel (sur 60 élèv.)
A	90.....	7.....	7
B	86.....	7.....	22
C	98.....	15.....	22
D	90.....	1.....	6
E	85.....	19.....	39
F	102.....	50.....	8

¹ Pour plus de détails sur ces épreuves, voir la « Formation professionnelle » (mars-avril, 1923).

B. Elèves rétrogradés au cours préparatoire après le 1^{er} trimestre pour insuffisance de résultats.

Noms.	CLASSEMENT.	
	Connaissances (sur 119)	Aptitudes. (sur 119)
M	94.....	78
N	94.....	81
O	89.....	115
P	114.....	106
Q	112.....	85
R	78.....	117

V

Comment fonctionnent nos Offices d'orientation professionnelle.

Des renseignements qui précèdent — et qui seront complétés par l'annexe III qui donne quelques extraits du projet de modèle type d'Office d'O. P. adressé aux municipalités qui en font la demande au Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique — il résulte que l'Office d'O. P. se trouve en possession :

1^o de la *fiche scolaire*, sur laquelle l'enfant a noté ses désirs et l'instituteur consigné ses observations ;

2^o de la *fiche médicale*, sur laquelle le médecin a indiqué la ou les contre-indications (relatives ou absolues) qui doivent éloigner l'enfant de certains métiers ou groupes de métiers ;

3^o de la *fiche économique*, qui renseigne sur les places vacantes d'apprentissage et permet, dans le conseil à donner, de faire jouer la contre-indication économique.

L'enfant est convoqué à l'Office d'orientation professionnelle ; autant que possible, il est accompagné de ses parents et a eu soin d'apporter les petits travaux — manuels ou autres — qu'il a pu exécuter hors de l'école.

A. Interrogatoire des parents.

Nul ne contestera, croyons-nous, l'utilité primordiale de cet entretien avec la famille qui, beaucoup plus souvent qu'on

se l'imagine, a tout autant besoin d'être orientée que les enfants. Nous avons établi, pour l'Office d'Orientation professionnelle de Strasbourg que nous avons dirigé de 1921 à 1923, le questionnaire suivant qui, à l'expérience, nous a procuré toute satisfaction :

1° *Quelle profession votre fils désire-t-il exercer ?*

Depuis quand en a-t-il exprimé le désir ? A-t-il quelquefois manifesté un autre désir ? Lequel ?

2° *Etes-vous d'accord avec lui ? Si non, quelle profession désireriez-vous lui voir embrasser ? Pourquoi ?*

Disposera-t-il à un certain âge d'un petit capital ?

Quelle est la profession du père ? des frères de l'enfant ? des sœurs ?

Le père dispose-t-il d'un atelier ? d'un outillage ?

L'enfant aide-t-il ses parents dans certains travaux ?

3° *Quelle est l'occupation favorite de l'enfant à la maison quand il a terminé ses devoirs d'école ?*

Avez-vous remarqué s'il se fatigue vite après un certain effort physique (travaux manuels, jeux, etc.) ?

Se remet-il vite de sa fatigue ?

4° *Comment se comporte-t-il à la maison vis-à-vis de ses frères et sœurs ?*

Avez-vous remarqué s'il exerce une certaine influence sur les uns et les autres ? sur ses camarades ?

5° *Le surprenez-vous quelquefois à lire ? Quel genre de lectures affectionne-t-il ?*

6° *Comment appréciez-vous sa conduite, son caractère (timidité...) ?*

7° *Avez-vous remarqué chez lui une aptitude spéciale ? une inaptitude marquée ?...*

B. Entretien avec l'enfant.

Certains orienteurs préfèrent, à cet entretien, l'emploi d'un long questionnaire que l'enfant remplit, avec l'aide, le cas échéant, de son maître et de ses parents. Nous avons dit ailleurs ce que nous pensons de ce procédé et continuons à lui préférer la prise de contact intime entre l'orienteur et l'enfant, ce dernier nous faisant part de ses goûts, de ses désirs, des lectures et jeux qui l'intéressent le plus particulièrement, de ce qui l'arrête le plus en ville, dans la rue, à la campagne, des collections qu'il

fait, des sociétés dont il fait partie, du rôle qu'il y joue, de la façon dont il conçoit sa future profession, etc. ¹.

C. Examen psycho-professionnel.

La pratique nous a prouvé que, dans la très grande majorité des cas, l'orientation professionnelle définitive consistait en une résolution de conflits : conflit entre l'enfant et les parents, conflit entre les parents et l'orienteur, conflit entre l'instituteur et l'orienteur, etc.

D'autre part, il existe — d'après nous, tout au moins — une série de métiers qui exigent des aptitudes spéciales que nous ne pourrions déceler à l'examen des fiches scolaire et médicale du sujet.

Au surplus, il arrive fréquemment — et nous touchons ici au domaine de la sélection professionnelle — que certains métiers accusent, comme nous l'avons dit, pléthore de candidats et qu'il est de toute nécessité de procéder à une élimination rationnelle et judicieuse.

C'est ce qui a engagé certains offices d'orientation professionnelle — ou pour mieux dire, certains conseillers d'orientation familiarisés avec les méthodes de psychologie expérimentale ou de psychotechnique — à ajouter aux éléments d'appréciation de l'école, du service médical, de la famille et de l'enfant lui-même d'autres éléments d'appréciation d'allure plus scientifique fournis par ce que nous appelons l'examen psycho-professionnel.

Il ne nous appartient pas de développer ici cette question ; qu'on nous permette toutefois de signaler — schématiquement tout au moins — comment nous procédions à Strasbourg dans certains cas.

A. EXAMEN POUR MÉCANICIENS.

- a) Epreuve dynamométrique, main droite, main gauche ;
- b) Etude du sens des dimensions : appréciation de lignes d'angles, exercices de comparaisons ;
- c) Etude du coup d'œil : reconnaître la perpendicularité et l'horizontalité de lignes, mise en ordre de grandeurs à différences peu sensibles, trouver le centre de figures... ;

¹ Voir l'ensemble des questions posées dans notre ouvrage : « L'Orientation professionnelle et la détermination des aptitudes. (Delachaux, 1921, Neuchâtel.)

- d) Examen de la mémoire : formes simples et compliquées, mémoire des nombres ;
- e) Etude du sens de la représentation spatiale : triangle de Binet, test du changement des aiguilles d'une montre ; pouvoir de combinaison, pouvoir de reconstitution (puzzle) ;
- f) Examen de l'attention visuelle ;
- g) Sensibilité musculaire et tactile : ordonnancement d'objets d'épaisseurs différentes, de poids indifférents... ;
- h) Habileté manuelle... ;
- i) Epreuve dynamométrique.

B. EXAMEN POUR TYPOGRAPHES.

- a) Examen spécial de l'orthographe : dictée, correction d'un texte défectueux ;
- b) Lecture d'un texte : 1° bien écrit ; 2° présentant quelques lacunes (indication du temps employé et des fautes commises) ;
- c) Copie d'un texte : temps employé, nombre des actes de perception visuelle, nombre de fautes ;
- d) Compléter, par écrit, un texte présentant des lacunes.

C. EXAMEN POUR DACTYLOGRAPHES.

- a) Examen de la mémoire : 1° des nombres (visuelle et auditive) ; 2° des phrases (visuelle et auditive) ;
- b) Sensibilité tactile et musculaire ;
- c) Examen de l'attention ;
- d) Sens de la disposition : appréciation et comparaison de petites distances, sens de la perpendicularité ;
- e) Examen spécial de l'orthographe (Cf. typographes) ;
- f) Imagination : compléter un texte présentant des lacunes...

D. EXAMEN POUR COUTURIÈRES.

Nous appliquons, pour les couturières, les tests — collectifs et individuels — imaginés par l'Institut J.-J. Rousseau de Genève, à savoir :

- a) test de régularité — coudre le mieux possible ;
- b) test de rapidité : coudre le plus vite possible pendant huit minutes ;
- c) examen du sens chromatique ;
- d) examen du coup d'œil ;
- e) habileté manuelle : test des perles.

E. EXAMEN POUR VENDEUSES.

(Plus spécialement en étoffes.)

a) Examen des sens : vue normale, sens chromatique, nuances et degrés dans les couleurs ; acuité auditive ; acuité tactile et sensibilité musculaire ;

b) Examen de la mémoire : des nombres, des physionomies ;

c) Facilité d'expression et imagination : sens commercial (Cf. Employés de commerce) ;

d) Dynamique du travail : assortiment de cartons de formats différents...

F. EXAMEN POUR EMPLOYÉS DE COMMERCE ¹.

a) Examen de l'attention ;

b) Rapidité de calcul ;

c) Aptitude à trouver ;

d) Epreuve spéciale d'orthographe ;

e) Epreuve de mémoire : des noms, des nombres, des ordres ;

f) Epreuve de classement : numérique, méthodique.

D. Conseil d'orientation professionnelle.

Muni de tous ces renseignements réunis, il nous semble que nous sommes en droit de déconseiller à l'enfant tel métier pour lequel il ne paraît pas avoir ni les connaissances, ni les aptitudes et de lui conseiller — avec la plus grande prudence — un métier de son choix pour lequel il n'y a aucune contre-indication absolue.

Mais — et nous ne saurions trop le répéter — il ne s'agit que d'un conseil, d'un avis, d'une suggestion et non d'une contrainte.

CONCLUSION

Nous n'avons pas la prétention d'avoir traité tous les problèmes que pose l'orientation professionnelle de notre jeunesse. Notre étude est suffisamment longue pour que nous l'arrêtons.

Nous avons à peine ébauché celui de la *détermination des aptitudes* par les tests ou l'observation psychologique ² ; nous

¹ Pour plus de détails, voir la communication que nous avons adressée à l'« Association française pour l'avancement des sciences » (1922).

² Voir sur ce point la série d'articles que nous avons publiés, durant cette année scolaire, dans la « Revue de l'Enseignement primaire et primaire supérieur. »

avons négligé de parler de l'*orientation professionnelle agricole* qui, à l'heure actuelle, doit appeler tous nos soins et doit s'appuyer plus sur une action de maintien à la terre que de retour à la terre ; nous n'avons pas dit un mot de l'*orientation professionnelle féminine*, alors que la femme semble vouloir jouer, elle aussi, un rôle important dans l'œuvre de rénovation économique ; etc..

Ce n'est qu'incidemment que nous avons indiqué quelles *matières d'enseignement* convenaient le mieux pour inciter les enfants à faire le choix judicieux d'une profession ; que nous avons mentionné l'utilité de *tracts* destinés aux enfants et aux familles ; que nous avons signalé l'importance d'*enquêtes* — locales ou régionales —, sur les carrières embrassées par les élèves de nos écoles, d'une part, et sur les besoins de la production — locale ou régionale —, d'autre part, etc....

On aura vu, aussi, que nous avons essayé de donner à notre étude un caractère d'utilité pratique qui exclut tout « beau langage » et toute « littérature ».

Qu'on veuille bien nous en excuser ! Ce faisant, nous avons voulu acquitter envers nos amis Suisses une dette de reconnaissance et nous serions trop heureux si les quelques suggestions que nous leur avons présentées pouvaient les aider dans leur tâche d'organisation d'Offices d'orientation professionnelle.

Julien FONTÈGNE.

*Directeur des Services d'orientation professionnelle
au Sous-Secrétariat d'Etat de l'Enseignement technique,
Diplômé de l'Institut J.-J. Rousseau (1916-1918).*

Paris, le 1^{er} juillet 1926.

Annexes.

ANNEXE I.

FICHE MÉDICALE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE L'OFFICE DE¹

Ecole..... Classe

Nom de l'enfant : Métier désiré :

 Taille :

Age : Poids :

Date à laquelle il a été examiné :.....

Périmètre thoracique :

1. La *musculature* de l'enfant lui permet-elle d'envisager l'exercice d'un métier pénible ?
2. L'*ossature* de l'enfant est-elle une contre-indication pour des métiers exigeant la manutention de lourds fardeaux ?
3. Etat de la colonne vertébrale (*scoliose*).....
4. L'enfant a-t-il une conformation des *jambes* qui soit une contre-indication pour des métiers exigeant la station debout ? (*pieds plats*).....
5. Etat du système veineux : *varices, hémorroïdes*.....
6. A-t-il une prédisposition à l'*anémie* ?
7. L'examen spécial de la *vue* le contre-indique-t-il pour certaines professions ? (*acuité visuelle, chromatisme*).....
8. Etat de l'*ouïe* :.....
9. Observations spéciales relatives aux maladies *cutanées*
- à la *moiteur* des mains
- à la sensibilité de la *peau*
- à la conformation des *mains*
- aux *articulations*
10. L'examen spécial du goût et de l'odorat donne-t-il des contre-indications pour certaines professions ?.....
11. Force *dynamométrique* de chaque main : droite....., gauche.....
12. Quelles observations spéciales entraîne l'examen de son *système nerveux* ?.....
13. Etat de l'appareil *circulatoire*
14. Accuse-t-il certains défauts *cardiaques* ?.....
15. Faiblesse des voies *respiratoires* et *tuberculose*
16. Faiblesse des voies *digestives*
17. Etat de la *Dentition*
- Gencives*
- Hernies*
18. Divers. (*Esthétique, antécédents pathologiques, héréditaires ou individuels*)

Conseilleriez-vous à l'enfant le métier qu'il désire ?.....

¹ Cette fiche-guide se trouve heureusement complétée par celle qu'emploie l'Office de Grenoble et que nous donnons à la suite.

OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE GRENOBLE

NOTICE MÉDICALE

Nom : Prénoms :

Profession envisagée :

L'état de l'enfant l'empêche-t-il de se livrer

à un

Travail au dehors, exposé aux intempéries...
 Travail sédentaire
 Travail dans les poussières
 Travail dans les vapeurs nocives
 Travail à la grande chaleur (forge, cuisine, etc.)
 Travail assis ou courbé
 Travail debout
 Travail aux échelles ou au sommet des édifices
 Travail aux machines
 Travail de nuit

Contre-Indication	
<i>Relative</i>	<i>Absolue</i>
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	
.....	

Coefficient général de robusticité (de 0 à 20) :

Particularités

Etat de l'appareil circulatoire :

Etat des mains (moiteur exagérée, engelures) :

Etat de la vue (myopie, daltonisme, O. D. et O. G.) :

Etat de l'ouïe :

Aptitude au port de lourds fardeaux :

ANNEXE II.

OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE DE

Ecole : Classe :

Nom et prénoms de l'élève sortante :

Date et lieu de naissance :

Domicile :

Nom et profession du père :

Nom et profession de la mère :

Nombre d'enfants dans la famille avec indication de leur âge :

Profession désirée par l'élève :

Motifs du choix de cette profession :

Dans le cas où elle ne pourrait exercer cette profession }

quelle autre ou quelles autres auraient ses préférences : }

Accepterait-elle d'entrer en apprentissage hors de Strasbourg ?

Ses parents peuvent-ils la loger et la nourrir ?

Ses parents peuvent-ils supporter les frais d'apprentissage ?

Ses parents ou elle ont-ils déjà quelque chose en vue ?

Si oui, où et pour quelle date ?

Renseignements à fournir par l'élève.

Quelle est sa matière d'enseignement favorite ?
 Y en a-t-il une qu'elle n'aime pas ? Laquelle ?
 Quel est son jeu favori à l'école ? à la maison ?
 Aime-t-elle les travaux manuels ? ... Lesquels particulièrement ? ...

Entretien avec l'enfant.

.....

Entretien avec les parents.

.....

Observations de la maîtresse de classe.

1. Conduite : Application : Résultats d'ensemble : ...
 A-t-elle le certificat d'études primaires ?
2. Comment l'élève s'exprime-t-elle : oralement ? ... par écrit ? ...
3. Note moyenne annuelle (sur 10) en orthographe :
 calcul écrit : calcul mental :
4. Quel dessin a ses préférences ? Comment réussit-elle ? ...
5. Avez-vous constaté une aptitude chez elle ?
6. Manifeste-t-elle une inaptitude marquée ?
7. Travaille-t-elle vite ou lentement ?
8. Observations complémentaires { ordre et propreté :
 caractère :
 attention :
 mémoire :
 jugement :
9. Observations faites en gymnastique :
10. Divers :

Observations spéciales de la maîtresse sur les travaux manuels.

Genre de travaux exécutés :
 Résultats obtenus :
 Divers :

Avis de l'Office d'Orientation professionnelle.

.....

ANNEXE III.

EXTRAITS D'UN PROJET DE MODÈLE TYPE D'OFFICE D'ORIENTATION PROFESSIONNELLE ENVOYÉ AUX MUNICIPALITÉS QUI EN FONT LA DEMANDE

Est-ce le corps médical seul qui procédera à l'orientation professionnelle de la jeunesse ?

En laissera-t-on le soin à l'instituteur, aux associations professionnelles, patronales ou ouvrières, ou même à l'Office municipal de Placement ?

Autant de questions auxquelles il nous faut bien répondre *négativement*, si nous voulons que cette « orientation » soit conduite sans précipitation, avec impartialité et parfaite compétence, la création d'un Office municipal d'orientation professionnelle nous paraît s'imposer qui aurait pour principales attributions :

1° De recueillir toute documentation utile en vue de l'établissement de monographies professionnelles complètes, périodiquement mises à jour ;

2° De grouper, concernant chaque enfant, d'une part les résultats de l'examen médical, d'autre part, les observations de toute nature recueillies par les parents ou les maîtres (en les faisant compléter, s'il en est besoin, par un examen psychophysiologique approprié) ;

3° De confronter ces deux ordres de renseignements et d'en tirer les indications et contre-indications qu'ils recèlent au point de vue de l'exercice d'une profession ;

4° Enfin, par voie de conséquence, de donner aux familles des conseils autorisés et après un examen attentif du « marché du travail » de diriger les futurs apprentis vers les professions où ils ont le plus de chances de réussite, où ils obtiendront le meilleur rendement avec le minimum de fatigue et d'efforts, partant, pour l'avenir, le plus de satisfactions et de bien-être.

Cet organisme a sa place marquée dans tous les centres industriels de quelque importance. Ici, on aurait à le créer de toutes pièces ; ailleurs il suffirait de placer un agent de coordination auprès de la chambre de métiers, ou l'office de placement local qui déjà s'occupe d'orientation. Il serait, en effet, fâcheux et maladroit de laisser inutilisées et de décourager tant d'initiatives heureuses qui dès maintenant ont donné mieux que des espérances. L'essentiel, c'est que partout soit reconnue l'importance et l'urgence de la question et que nulle part on ne reste indifférent et inactif.

L'Office d'Orientation professionnelle aura d'ailleurs un autre

rôle à jouer qui est d'attirer vers l'apprentissage d'un métier le plus grand nombre possible des enfants quittant l'école primaire, de réhabiliter les travaux manuels et de créer en quelque sorte un mouvement d'opinion en faveur d'une vie professionnelle saine et active.

Et cette œuvre de propagande qui, après tout, n'est pas la moindre, se fera avec la collaboration de l'école, des familles, des œuvres de protection de l'enfance,... bref de tous ceux que l'avenir de notre jeunesse ne laisse pas indifférents.

* * *

Voici les différentes tâches auxquelles l'Office d'Orientation aura à satisfaire :

1° Au début de l'année scolaire, il réunira, d'accord avec les autorités scolaires, les instituteurs de la commune pour leur communiquer les remarques qu'il a pu faire au cours de l'année précédente et pour s'entendre avec eux sur les modalités de leur action commune. De tous temps, les maîtres de la jeunesse ont été, avec des moyens insuffisants et imparfaits, des conseillers de vocation écoutés des familles ; ils seront donc les meilleurs collaborateurs de l'œuvre nouvelle : la direction de l'Office peut être sûre d'être entendue quand on leur demandera d'apporter tout leur savoir et tout leur cœur à l'observation attentive de l'enfant et de consigner avec soin et méthode les observations de toute nature qu'ils pourraient être amenés à recueillir sur son activité physique et intellectuelle ;

2° Dans le courant de l'année scolaire, il organise une enquête destinée à connaître le nombre approximatif des enfants qui vont bientôt quitter l'école et qui demandent à entrer en apprentissage dans telle ou telle profession ; il sollicite, d'autre part, de l'Office Municipal de Placement, la liste approximative des *places d'apprentissage* qui pourront être utilement sollicitées par les enfants à la fin de leur scolarité.

La confrontation de ces deux listes permet de connaître la situation réciproque de l'offre et de la demande.

Deux cas extrêmes peuvent se présenter :

a) Les demandes dépassent de beaucoup les offres (c'est ce qui se produit généralement pour les mécaniciens, électriciens, employés de bureau, couturières, etc.).

Comment rétablir un équilibre à peu près normal ? Par des réunions de parents et d'enfants dans lesquelles un homme de métier viendra exposer, le plus simplement possible, quels ennuis de toutes sortes attendent ceux dont la constitution est faible, par exemple, ou ceux qui n'ont pas d'aptitude caractérisée pour

telle ou telle matière d'enseignement ou encore ceux qui, ne pourront, leur apprentissage terminé, songer à s'établir à leur compte, etc., etc.

Ces réunions auxquelles il faut attacher une très grande importance, se terminent par une sorte de petite consultation dans laquelle hommes de métier, parents, conseillers de vocation envisagent la meilleure façon de donner satisfaction aux intérêts de l'enfant.

b) Les offres dépassent de beaucoup les demandes (agriculture, alimentation, services domestiques, etc.). L'équilibre pourra être rétabli grâce à une propagande judicieuse, exempte de tout charlatanisme, consistant :

en causeries familiales faites par des gens de métier aux parents et aux enfants ;

en visites d'ateliers, bureaux, fabriques, écoles professionnelles, etc. ;

dans le commentaire de tracts, brochures, ouvrages de lecture se rapportant à la vie professionnelle, fait par les maîtres des dernières classes ;

le tout couronné, si possible, par des séances cinématographiques dont les films présenteront les différents aspects de notre vie économique.

3° A cette époque seulement, doivent être envoyées dans les différentes écoles de la commune les *fiches scolaires d'orientation professionnelle* dans lesquelles l'enfant consigne les renseignements d'ordre général sur sa famille, ses goûts et ses aptitudes et ses propres désirs d'apprentissage ; des indications précises le concernant y sont relevées par le médecin-inspecteur et par les maîtres de tous ordres.

(Nous donnerons par la suite toutes directives utiles au personnel enseignant chargé de remplir les dites fiches).

4° Ces fiches, renvoyées à l'Office d'Orientation professionnelle, sont classées en vue d'un examen *psycho-professionnel* ultérieur auquel pourraient être soumis les enfants si le besoin en était reconnu.

Organisation d'un Office d'Orientation professionnelle.

DIRECTION.

1° Nous estimons que dans les villes d'au moins 80 000 habitants il est nécessaire que l'Office d'Orientation professionnelle, s'il veut remplir le rôle que nous venons de définir, ait à sa tête un directeur titulaire aidé d'un ou d'une secrétaire. Dans ce dernier cas, la secrétaire pourrait être d'une grande utilité pour les professions féminines.

2° Dans les villes de 20 000 à 80 000 habitants, la présence du directeur technique n'est pas nécessaire toute la journée ; il suffit qu'il puisse disposer de deux heures par jour et de toute la journée du jeudi.

3° Dans les petites localités, un service spécial organisé le jeudi aurait des chances d'amener de bons résultats.

COMMISSION DE SURVEILLANCE.

Des indications qui précèdent, il apparaît tout de suite que cette Commission se compose de représentants :

- de la Municipalité,
- du corps médical,
- du personnel enseignant,
- des syndicats ouvriers et patronaux,
- de l'Office de placement,
- des œuvres de protection de la jeunesse,

sous la réserve, bien entendu, qu'il pourra toujours être fait appel au concours de toutes les personnes dont le dévouement à l'adolescence est manifeste. (Pupilles de la nation, Comités d'éducation physique, etc.)

LOCAUX.

Dans le cas où l'examen médical se ferait à l'Office d'Orientation professionnelle, on pourrait prévoir :

- une salle de consultations,
- une salle d'orientation (deux si les garçons et les filles venaient aux mêmes heures),
- un bureau pour la direction.

Les villes de grande importance pourraient y adjoindre un petit laboratoire de recherches simples.

BUDGET.

Indépendamment des traitements et indemnités allouées au personnel et des frais d'administration générale, il faudrait faire entrer en ligne de compte :

- les fiches scolaires individuelles,
- les formules d'enquête, le matériel nécessité par quelques expériences,
- l'achat de quelques ouvrages ayant trait à l'orientation professionnelle,
- l'abonnement à certains journaux et revues, etc.,
- les affiches et tracts pour la propagande.

Ce budget serait couvert en grande partie par :

- la ville elle-même,

les subventions des administrations intéressées et celles que ne pourraient manquer d'accorder les syndicats patronaux et ouvriers, surtout aujourd'hui où est instituée la *taxe d'apprentissage*.

ANNEXE IV.

CHAMBRE DE COMMERCE DE PARIS

ATELIERS - ÉCOLES PRÉPARATOIRES
A L'APPRENTISSAGE

(créés en collaboration avec l'Etat et la Ville de Paris)

Professions enseignées dans les Ateliers-Ecoles.

JEUNES GENS

	<i>Ateliers fondamentaux:</i>	<i>Préparation aux professions suivantes :</i>
14, rue Volta, III ^e		Industries de la mécanique et du bâtiment ; Industries d'art et de la petite mécanique ; Industries de l'ameublement et des matières plastiques ; Menuiserie, Charpente, Ebénisterie, Sculpture sur bois, Marquetterie, Tabletterie, Couverture, Plomberie, Zinguerie, Modèlerie, Pianos, etc.
7, rue St-Lambert, XV ^e	FERBLANTERIE MENUISERIE AJUSTAGE	Ferblanterie, Tôlerie, Chaudronnerie, Serrurerie, Ferronnerie, Ferronnerie d'art, Serrurerie d'ameublement ; Bronzes d'art et d'ameublement ; Ajustage, Mécanique, Mécanique de précision, Petite mécanique, Automobile, Mécanographie ; Céramique.
51 bis, r. des Epinettes, XVII ^e	SERRURERIE- FORGE	
88, rue des Haies, XX ^e (ouverture à la prochaine rentrée scolaire)		
12, place des Vosges (IV ^e)	INDUSTRIES DU PAPIER : Papeterie, Cartonnage, Papiers peints, etc. MAROQUINERIE, GAINERIE, ARTICLES DE VOYAGE, SELLERIE.	
72, rue de Babylone (VII ^e). —	INDUSTRIES DU VÊTEMENT : Tailleurs, Cordonniers.	
47, rue Montmartre (II ^e). —	VENDEURS, COMMIS, ETALAGISTES : Nouveauté (Confections pour hommes, Chapellerie, Chémiserie, etc.) ; — Alimentation ; Quincaillerie.	

Le soir : Cours de perfectionnement ouverts aux employés de la quincaillerie et de la nouveauté, etc. (Ecole professionnelle et commerciale de vendeurs, Ecole de métiers de la quincaillerie).

* * *

JEUNES FILLES

72, rue de Babylone (VII^e). — INDUSTRIES DU VÊTEMENT :
Coupe et couture, Lingerie, Broderie fine, Broderie sur métier,
Mode, Fourrure, Gilet ;
Repassage, Blanchissage, Apprêtage ;
Enseignement ménager.

12, place des Vosges (IV^e).

INDUSTRIES DU PAPIER :
Papeterie, Cartonnage, Papiers peints, etc.
MAROQUINERIE, GAINERIE,
ARTICLES DE VOYAGE, SEL-
LERIE.

23, rue Notre-Dame-des-Victoires (II^e), actuellement 47, rue Montmartre. — VENDEUSES, EMPLOYÉES DE MAGASIN.

Degré élémentaire (une année) :

Section A : Elèves sortant de l'école primaire avec le Certificat d'études (12-14 ans).

Section B : Elèves sortant des cours complémentaires (14-16 ans).

Degré moyen (deux années) :

Cours organisés pour les jeunes filles sorties de l'école et employées dans les magasins (15-18 ans).

Degré supérieur : ECOLE TECHNIQUE DE VENTE (9, rue Daunou).

Préparation aux emplois supérieurs du commerce actif (chef de rayon, surintendante, etc.). Cours pratiques. Cours normaux.

Sessions de 4 mois ouvertes aux jeunes filles âgées d'au moins 17 ans, ayant une instruction générale ou technique suffisante.

ANNEXE V.

BIBLIOGRAPHIE PARTIELLE

- J. FONTÈGNE : *L'Orientation professionnelle et la détermination des aptitudes*. — (Delachaux, 26, rue St-Dominique, Paris).
- » *Le choix d'un métier et les aptitudes physiques*. — (Ravisse, 7, rue des Grands-Degrés, Paris).
- » *Manualisme et éducation*. — (Librairie de l'Enseignement Technique, 3, rue Thénard, Paris).
- » *Avant d'entrer en apprentissage* (recueil de monographies). Épuisé. — (Librairie de l'Enseignement Technique).

- J. FONTÈGNE : *Le rôle pédagogique de l'école en Orientation professionnelle.* — (Office de Publicité, 36, rue Neuve, Bruxelles.)
- » *Nouveaux entretiens sur l'Orientation professionnelle.* — 1925. (Librairie de l'Enseignement Technique.)
- » *Monographies professionnelles.* — 1926. (Librairie de l'Enseignement Technique).

MONOGRAPHIES PROFESSIONNELLES DÉTAILLÉES DE LA COLLECTION
du « Livret du Métier ».

Le cordonnier.
Le fourreur.
Le pâtissier-confiseur.
L'imprimeur-typographe.
Le bourrelier.
L'employé de commerce.
Le coiffeur.
L'ouvrier textile.
Le vannier.
La corsetière.
Le lithographe.
La repasseuse.
Le mécanicien d'automobiles. (Sous presse.)
Le relieur. (Sous presse.)
Les lectures de l'apprenti, etc.

(Librairie de l'Enseignement Technique.)

Signalons également les recueils (complets ou partiels) de monographies professionnelles des Offices d'orientation professionnelles de Lorient, Nantes, le Mans, Nancy, Toulouse, Lyon, Grenoble, ainsi que le compte-rendu des travaux du premier Congrès d'orientation professionnelle appliquée aux métiers (Toulouse 1924), etc., ainsi que les rapports annuels très intéressants que publient les Offices de Lyon, Nantes, Strasbourg, etc.

Voir, en particulier, les derniers rapports publiés par Lyon et Le Mans.
